
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

ANNÉE 2024

TABLE DES MATIÈRES

I – LE CONTEXTE.....	4
1) CONTEXTE NATIONAL.....	4
A - Croissance.....	4
B - Emploi.....	6
C - Pouvoir d'achat et consommation.....	6
D - Immobilier.....	7
2) PROJET DE LOI DE FINANCES 2024.....	7
3) CONTEXTE LOCAL.....	8
A - L'effort des communes savoyardes depuis 2014.....	8
B - Evolution du FPIC et des autres dotations pour le secteur local.....	9
C - Des projets d'envergure menés par la Commune des Allues.....	11
D - Méribel 2038.....	12
E - Transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté de communes Val Vanoise.....	15
F - Jeux Olympiques 2030.....	15
II – LES RESSOURCES HUMAINES.....	15
1 – STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES EFFECTIFS.....	16
A - Progression des effectifs entre 2017 et 2023.....	16
B - Répartition par filières.....	19
C - Organigramme.....	20
2 – ÉVOLUTION DES DÉPENSES.....	20
3 – RÉMUNÉRATION ET TEMPS DE TRAVAIL.....	20
A - La rémunération.....	20
B - Le temps de travail.....	21
4 - LE TÉLÉTRAVAIL.....	22
5 - MISE JOUR DU DOCUMENT UNIQUE.....	22
III – ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2017 – 2023.....	23
1 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	23
A - Ressources fiscales (impôt directs et indirects).....	23
B - Dotations et participations.....	26
C - Ventes, produits, prestations de services	27
D - Autres recettes réelles de fonctionnement	28
2 - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	30
A - Analyse des dépenses de fonctionnement	30
B - Bilan de la section de fonctionnement	33
C - Niveau d'épargne	33

2 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT.....	35
3 - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT.....	37
IV – VUE D'ENSEMBLE DE L'ENCOURS DE DETTE.....	39
V - ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVE & ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024.....	43
1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	43
A - Prospective 2024-2026 des produits de fonctionnement.....	43
B - Prospective 2024-2026 des charges de fonctionnement.....	45
2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	46
A - Les ressources d'investissement 2024.....	46
B - Les dépenses d'équipement 2024.....	47
VI – ORIENTATION BUDGÉTAIRES DES BUDGETS ANNEXES.....	52
1 - LE BUDGET ANNEXE DU PARC OLYMPIQUE.....	52
2 - LE BUDGET ANNEXE DES PARKINGS.....	54
3 - LE BUDGET AUTONOME DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.....	56

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la commune (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel (...). Son contenu ainsi que ses modalités de publication et de transmission ont été précisés par décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

En application du nouvel article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, il est pris acte du DOB par une délibération spécifique. A l'issue du débat, le ROB doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante, qui doit faire apparaître la répartition des voix (pour, contre et les abstentions). Ainsi, par son vote, le conseil municipal prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport précité.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2024 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population des Allues, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la Loi de Finances pour 2024 ainsi qu'à la situation financière locale.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal. Il y a lieu d'indiquer en outre que le vote du budget primitif 2024 doit intervenir dans les dix semaines qui suivent l'adoption du ROB.

Le vote du budget général et des budgets annexes est programmé à la séance du prochain Conseil municipal.

Les indications données dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer suite au débat du Conseil municipal.

I – LE CONTEXTE

Plusieurs données de base sont présentées au début de ce document d'orientations budgétaires pour tenter de mieux apprécier le contexte général impactant l'élaboration du budget 2024 de la Commune des Allues.

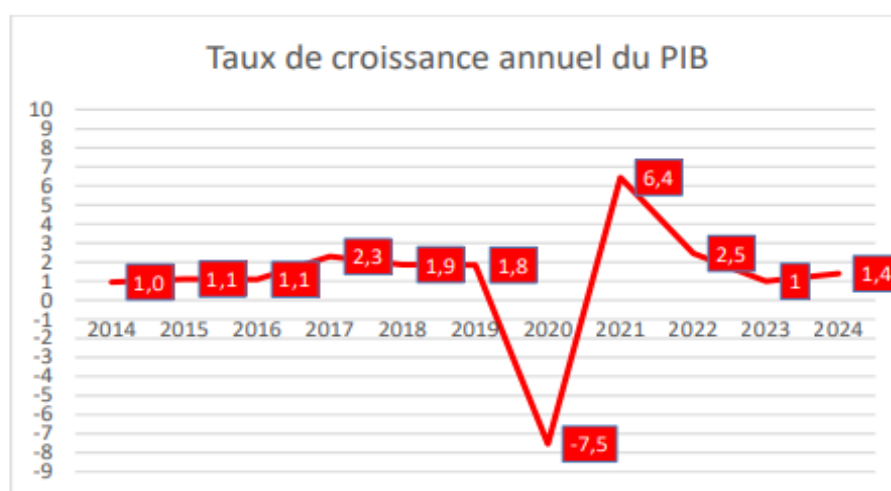
1) CONTEXTE NATIONAL

A - Croissance

Depuis 2020, l'économie française, comme l'ensemble des économies du monde, est marquée par des événements de grande ampleur modifiant profondément sa trajectoire de croissance. Si les années 2020 et 2021 ont été dominées en grande partie par l'épidémie de Covid et les réponses sanitaires et budgétaires, avec en cascade des conséquences sur les chaînes d'approvisionnement mondiales, 2022 a été l'année de la crise énergétique, de la guerre en Ukraine et du retour de l'inflation. L'aplatissement de la trajectoire du PIB en 2022 reflète donc une reprise manquée, voire une forme de « récession » par rapport à la reprise dynamique « post-Covid » qui était attendue.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Hypothèse évolution du PIB (en volume) PLF 2024	2,5%	1,0%	1,4%	1,7%	1,7%	1,8%

Tableau Ressources Consultants Finances



Bien que la croissance trimestrielle ne soit pas passée en territoire négatif, l'ampleur des chocs subis (énergie, incertitude et tensions géopolitiques, difficultés d'approvisionnement) a conduit à réduire la

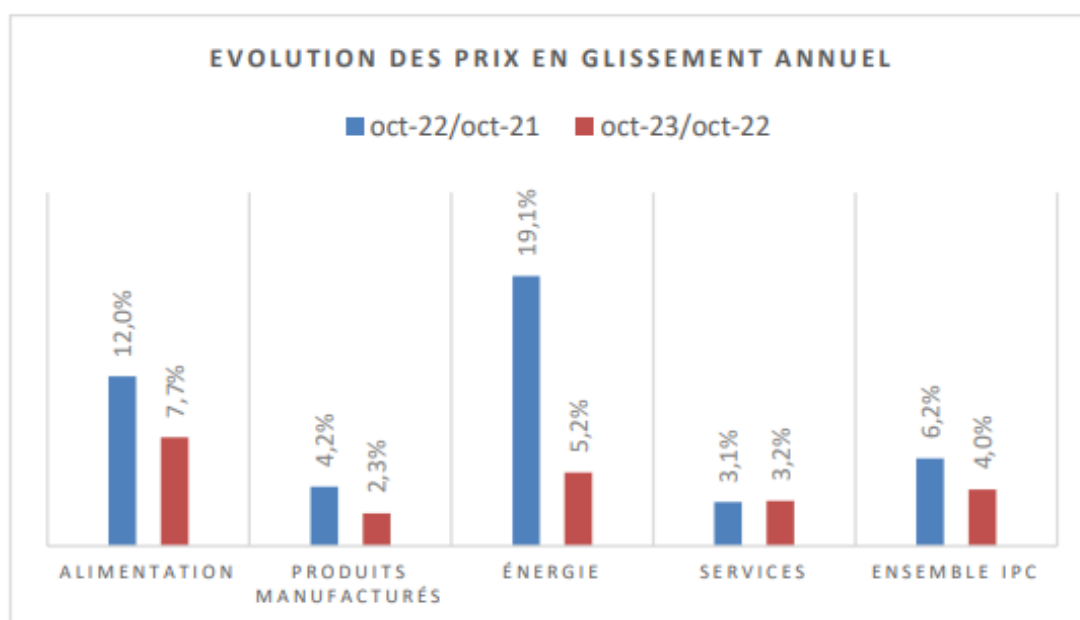
croissance du PIB de la France de 1,6 point (de 4,1 % initialement prévu en octobre 2021 à 2,5 % réalisé) en 2022, ce qui en temps normal aurait été diagnostiqué comme une récession.

L'année 2024 serait l'année de la baisse de l'inflation mais la croissance resterait modeste en raison de la pleine matérialisation des effets des hausses des taux d'intérêt directs.

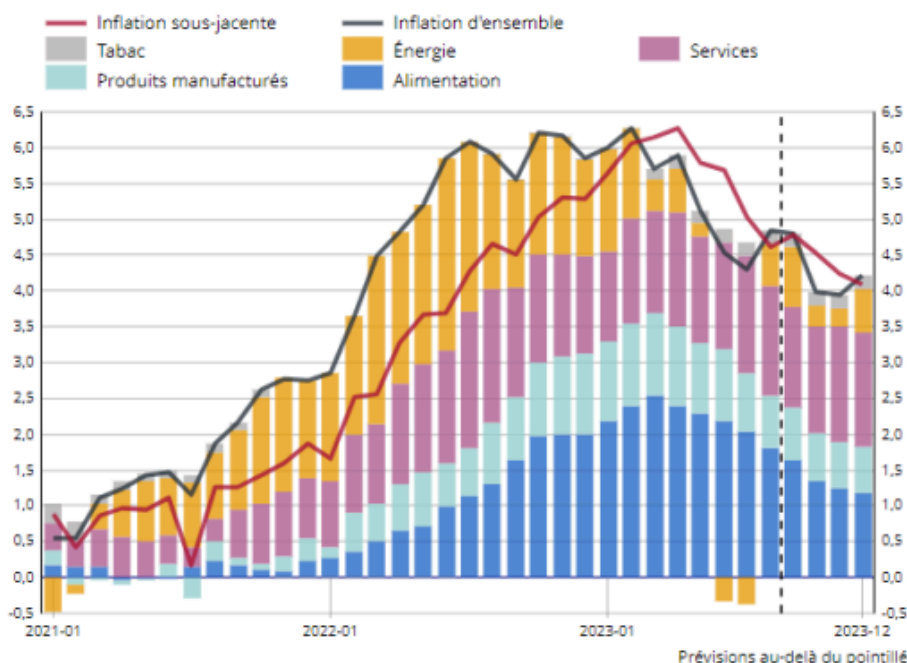
Le gouvernement table sur une inflation de 4,8 % (hors tabac) pour 2023, soit un niveau relativement proche de l'inflation définitive de 2022 (5,3 %), puis anticipe une inflation de 2,6 % en 2024.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
IPC hors tabac du projet de loi de finances 2024	5,3 %	4,8 %	2,6 %	2,0 %	1,75 %	1,75 %

L'inflation annuelle moyenne cache des tendances très différentes. Hors tabac, les prix de l'alimentation et de l'énergie constituent les principaux facteurs d'inflation aujourd'hui en France.



Le graphique ci-après reprend l'évolution de l'inflation d'ensemble ainsi que les contributions par poste en glissement annuel après l'application de la pondération. En effet, chaque produit est pondéré, dans l'indice global, proportionnellement à son poids dans la dépense de consommation des ménages.



Source : OFCE 17 octobre 2023 et Point de conjoncture INSEE septembre 2023

B - Emploi

Selon l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques (OFCE), la courbe du chômage s'inverserait durant la seconde moitié de l'année 2023, mais surtout en l'année 2024. Le taux de chômage passerait de 7,2% actuellement à 7,9% à la fin de l'année prochaine dans un contexte de hausse marquée de la population active notamment due à la mise en place de la réforme des retraites. La faible croissance de l'activité et le rattrapage partiel des pertes de productivité passées auraient raison du fort dynamisme de l'emploi observé ces dernières années.

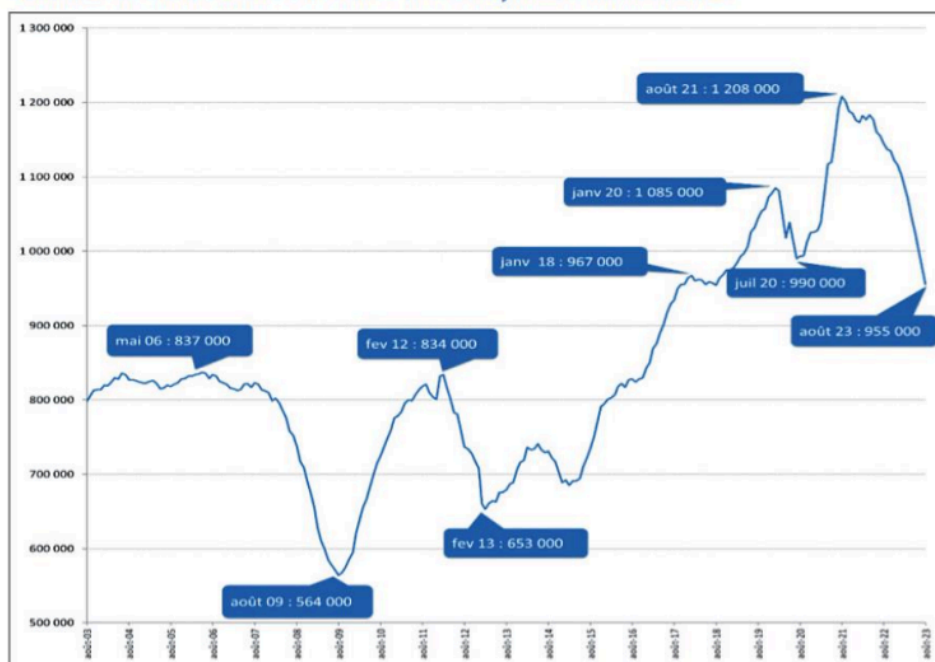
C - Pouvoir d'achat et consommation

Après une année 2022 marquée par une contraction du pouvoir d'achat (- 0,4 % faisant suite à + 2,1 % en 2021) liée notamment à la fin des mesures de soutien de la crise Covid et du versement exceptionnel d'une indemnité inflation en fin d'année 2021, non reconduite les années suivantes, les ménages verraient leur revenu réel augmenter en 2023 et 2024 (respectivement + 0,7 % et + 0,4 % en moyenne annuelle), et ce malgré la baisse du salaire réel en 2023. Le pouvoir d'achat devrait progresser nettement au cours des prochains mois. Malgré un début d'année difficile (- 0,4 % au premier trimestre), il augmentera de 1,2% sur l'ensemble de l'année 2023, selon l'INSEE.

D - Immobilier

Selon la dernière note de conjoncture des notaires (octobre 2023), le volume de ventes de logements anciens en cumul sur les douze derniers mois atteint 955 000 transactions à fin août 2023. Depuis l'automne 2022, les baisses du volume annuel de ventes s'intensifient progressivement : de 3 % à fin juillet 2022, à 6 % en janvier 2023, pour dépasser 10 % depuis avril 2023. A fin août 2023, la baisse du volume de ventes sur douze mois atteint désormais 16,6 % sur un an.

Volumes de transactions en France (hors Mayotte) à fin août 2023



Source : IGEDD d'après DGFP (MEDOC) et bases notariales

Le marché actuel des transactions de logements se contracte sous l'effet de la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE) dans un objectif unique d'assurer le retour au plus tôt de l'inflation au niveau de sa cible de 2 % à moyen terme. Dans ces conditions et selon toute hypothèse, l'année devrait se terminer aux alentours des 900 000 transactions, signe d'une très forte décélération sur un an. Le réajustement des volumes de ventes est brutal et pourrait continuer à s'opérer sur l'année à venir.

2) PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

Le montant des prélèvements effectués sur les recettes de l'Etat et destinés aux collectivités en 2024 est évalué à 44,8 milliards d'euros (soit + 783 millions par rapport à la loi de finances pour 2023). Parmi les facteurs de progression : la hausse de la DGF (+320 M€), la croissance du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (+364 M€).

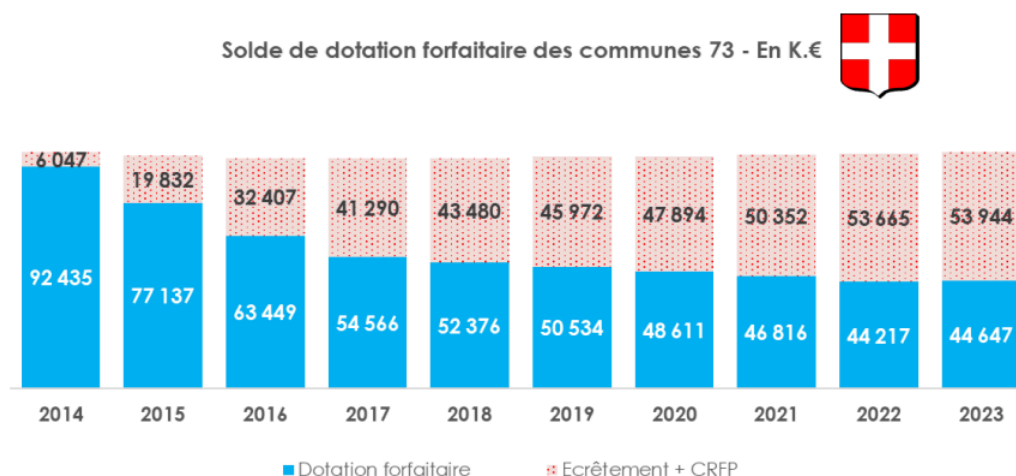
- Il est instauré une nouvelle exonération de taxe foncière de 25 ans pour les logements sociaux achevés depuis au moins 40 ans, lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation énergétique ;
- La suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) restante, comme annoncé dès la fin du mois d'août par le gouvernement, est étalée sur 4 ans. La CVAE sera totalement supprimée en 2027 ;

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) est fixée à 27,2 milliards d'euros en 2024. La hausse de 320 M € par rapport à 2023, est destinée principalement au financement de la croissance des dotations de péréquation (Dotation de solidarité urbaine et Dotation de solidarité rurale). La DSU progresse de 140 M€ et la DSR de 150 M€. La dotation d'intercommunalité augmente de 90 M€ (30 M€ étant financés par l'Etat, les 60 autres millions provenant de l'écrêtement de la dotation de compensation des EPCI). Toutefois, pour permettre « la stabilisation » des concours financiers aux collectivités, les variables d'ajustement (ensemble de dotations et compensations d'exonérations fiscales) seront ponctionnées. Ainsi, alors qu'en 2023, seuls les départements avaient été concernés, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) devraient être ponctionnés en 2024 pour l'ensemble du bloc communal ;
- Un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat de 24,7M€ en 2024 va permettre de neutraliser les pertes fiscales des collectivités concernées par l'élargissement des zones tendues en matière de logement. En effet, en zone tendue s'applique de droit la « taxe sur les logements vacants (TLV perçue par l'Etat) conduisant corrélativement à la suppression de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) qui est perçue par les communes l'ayant instituée. A noter que la commune des Allues est entrée dans le périmètre des zones tendues ;
- Enfin, du côté de l'investissement, Bercy indique que les dotations de soutien à l'investissement local vont rester stables à 2 milliards d'euros. Le fonds vert passera lui de 2 à 2,5 milliards d'euros. Le FCTVA devrait atteindre un niveau historique à 7,1 milliards d'euros, en hausse de 364 millions d'euros sur un an grâce à la reprise de l'investissement et la hausse des prix des matériaux.

3) CONTEXTE LOCAL

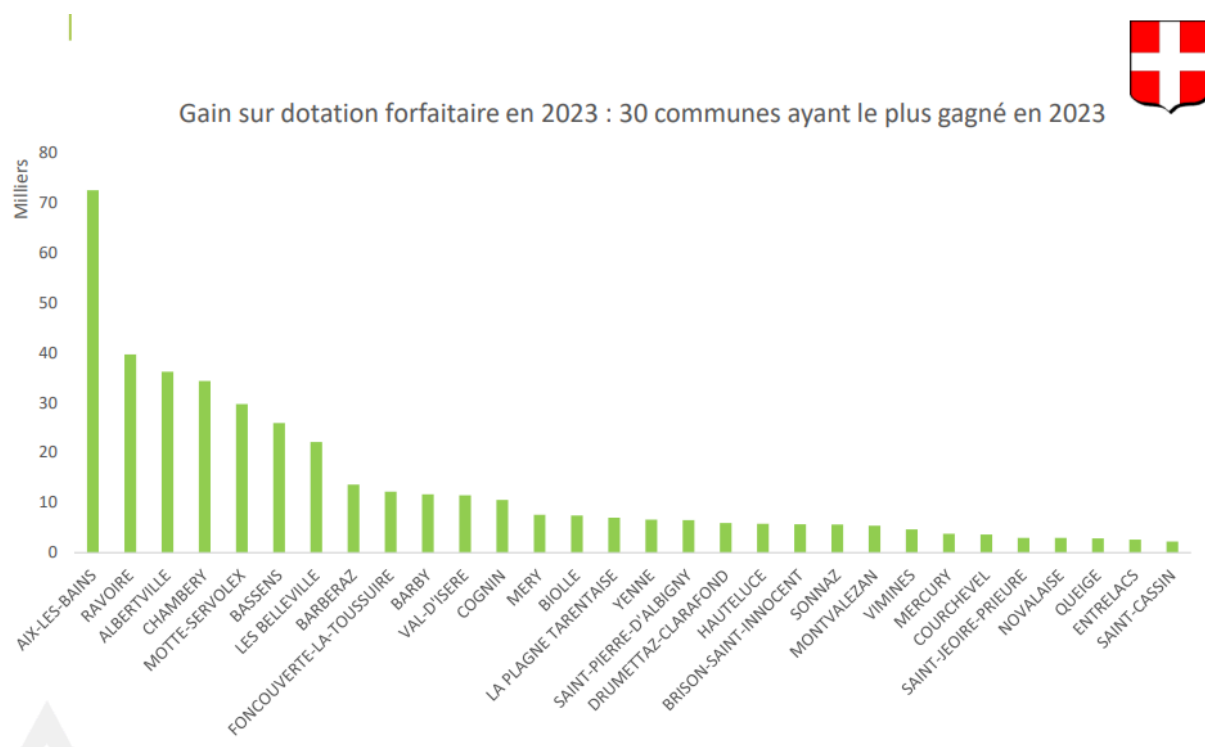
A - L'effort des communes savoyardes depuis 2014

Les communes savoyardes ont perdu plus de la moitié de leur dotation forfaitaire avec la mise en œuvre de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (54 communes ne perçoivent plus cette dotation).



En 2023, pour la première année depuis 2014, la DGF a été abondée et le sera de nouveau en 2024. Seuls les prélèvements sur fiscalité au titre de la CRFP sont maintenus.

La mise en perspective de l'écrêtement sur la dotation globale de fonctionnement en 2023 des 30 communes de Savoie ayant le plus gagné :



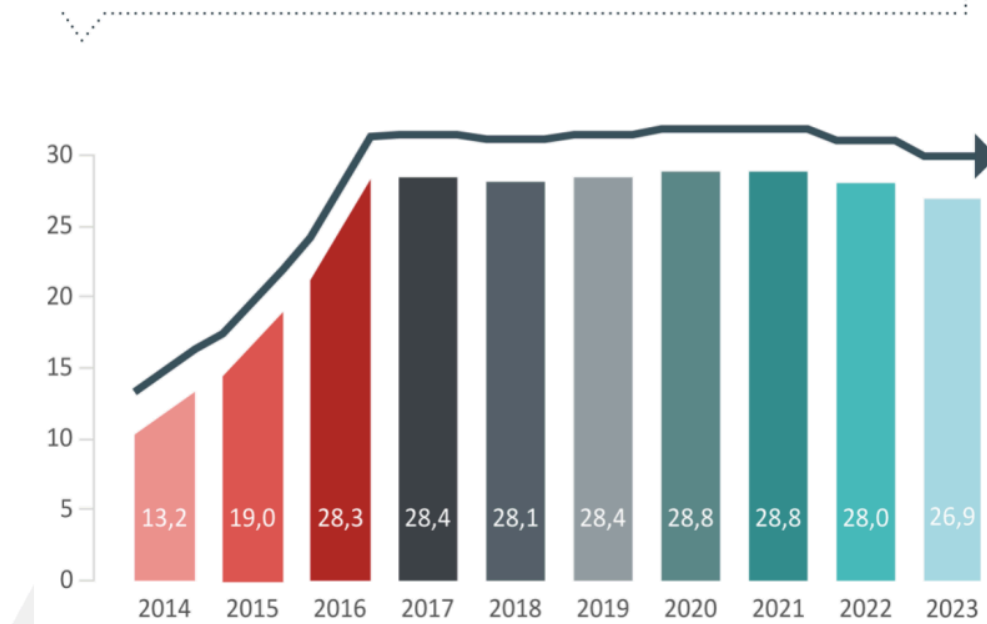
Aucune commune de Savoie n'a été écrêtée en 2023.

B - Evolution du FPIC et des autres dotations pour le secteur local

Le **fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales** (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

Au niveau national, l'enveloppe est stabilisée à 1 milliard d'euros depuis 2016. Cependant, le FPIC progresse toujours en Savoie en raison du dynamisme économique du territoire (hausse des potentiels financiers).

Évolution du FPIC en Savoie entre 2014 et 2023 (en millions d'€)



Les contributeurs au FPIC sont les ensembles intercommunaux dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 90% du potentiel financier par habitant moyen au niveau national.

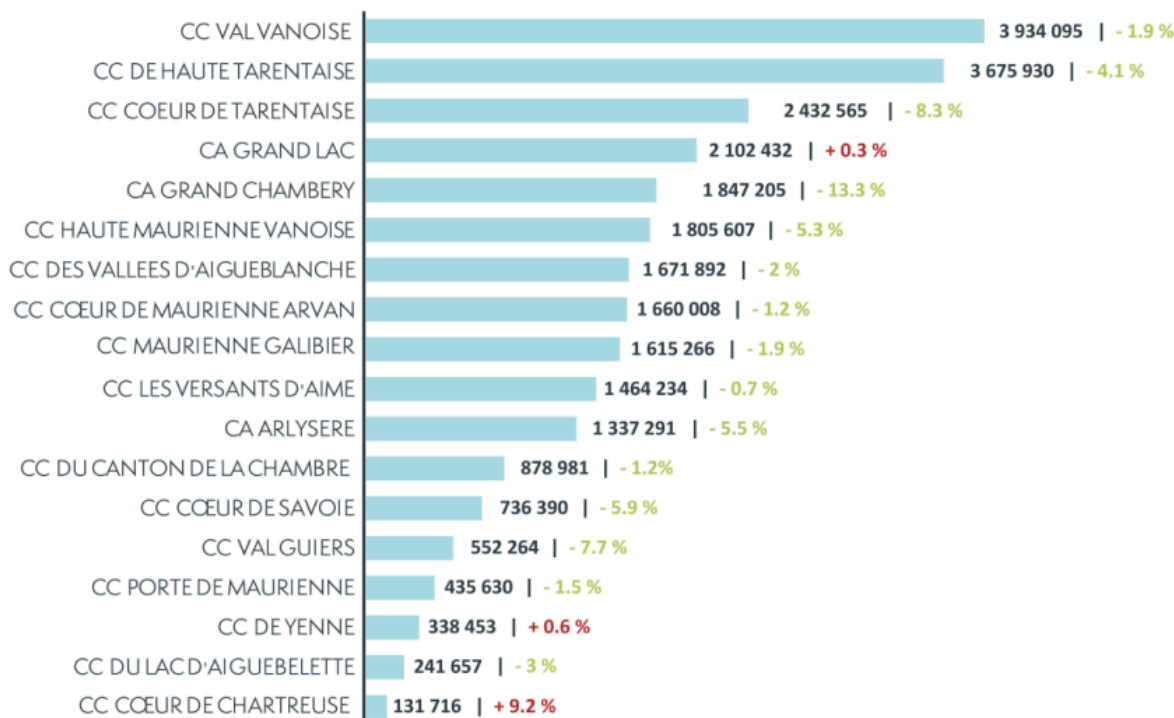
Les bénéficiaires du FPIC sont les ensembles intercommunaux les plus défavorisés sur la base de critères par habitant (potentiel financier, revenu et effort fiscal).

Le graphique ci-après représente les prélèvements FPIC en 2023 sur les ensembles intercommunaux en Savoie.

Diminution du montant des prélèvements en 2023 pour la quasi-totalité des ensembles intercommunaux. Les indicateurs en Savoie (potentiel financier agrégé/habitant et/ou revenu par habitant) ont évolué moins rapidement que les valeurs nationales à l'exception de l'ensemble intercommunal Grand Lac, Yenne et Cœur de Chartreuse.

Évolution du FPIC en Savoie

Montants du FPIC en 2023 en Savoie par ensemble intercommunal (en €)



C - Des projets d'envergure menés par la Commune des Allues

Rénovation énergétique des bâtiments communaux :

Depuis plusieurs années, la Commune des Allues a engagé une démarche de rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux.

Ainsi, pour les prochaines années, les travaux de rénovation énergétique suivants sont prévus :

- Poursuite de la rénovation de l'Office du tourisme de Méribel ;
- Rénovation de l'Office du tourisme de Mottaret ;
- Rénovation du Parc Olympique ;
- Rénovation et extension du club-house du golf ;
- Réhabilitation du presbytère en musée ;
- Réhabilitation du chalet Burgin à Nantgerel ;
- Rénovation du chalet Detour à Méribel ;
- Réhabilitation de la cave de Tuéda ;
- Rénovation de l'église des Allues.

D - Méribel 2038

En 2038, Méribel aura 100 ans ! Un anniversaire qui doit réunir tous les acteurs de la vallée autour d'objectifs ambitieux pour un développement durable, c'est-à-dire viable sur le plan économique, épanouissant sur le plan social et responsable sur le plan environnemental. Les objectifs de la stratégie nationale bas carbone sont aussi très clairs : atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et réduire l'empreinte de la consommation des Français. Si les enjeux sont mondiaux, la municipalité est persuadée que les politiques de développement durable mises en œuvre au niveau local sont essentielles pour contribuer à l'atteinte des objectifs. La date emblématique de 2038 permet à la fois d'envisager des actions rapides à court terme, mais aussi plus structurantes à moyen terme.



Le 30 novembre 2022, le Conseil municipal et les partenaires de la Mairie des Allues ont invité les habitants à découvrir le 1er plan d'actions 2022-2025 lors du Forum Méribel 2038. Thierry Monin, Maire des Allues, a signé officiellement le schéma de transition écologique et sociale avec les 11 premiers partenaires contributeurs du projet.

Le premier plan d'actions 2022-2025 est en cours de mise en œuvre. Ce plan d'actions regroupe 106 actions portées par 17 partenaires pour un montant global prévisionnel de 42 millions d'euros.

Nos partenaires engagés



Ce plan est décomposé en 4 axes :

Axe 1 - Tous impliqués

Méribel 2038 se veut une démarche partenariale et transversale, qui implique les forces vives du territoire (acteurs locaux, habitants, partenaires) tout en s'appuyant sur l'exemplarité de la municipalité.

Ce premier axe du plan d'action comprend des actions qui visent à favoriser la mobilisation du plus grand nombre et à instaurer les bases d'une gouvernance efficace en faveur de la transition écologique et sociale.

Les objectifs opérationnels :

- Structurer notre gouvernance en matière de développement durable ;
- Evaluer et objectiver pour progresser ;
- Garantir des dépenses publiques communales vertueuses ;
- Sensibiliser et faire connaître les enjeux d'environnement et de transition ;
- Encourager et promouvoir les actions vertueuses des acteurs économiques et du grand public
- Favoriser les pratiques individuelles durables dans nos organisations ;
- S'inscrire dans des dynamiques collectives en faveur du développement durable.

Axe 2 - Adopter un modèle sobre et décarboné

Méribel 2038 engage au travers de ce second axe la décarbonation du territoire et sa transition vers plus de sobriété, éléments incontournables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et

contribuer à limiter le changement climatique.

Réduire la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments, des déplacements, des activités et des usages sont au centre de cet axe qui concerne autant la municipalité que les acteurs économiques et les habitants, chacun à son niveau. La production locale d'énergie renouvelable viendra compléter, à terme, ces premiers leviers de sobriété et d'efficacité énergétique.

Les objectifs opérationnels :

- Connaître pour réduire l'empreinte carbone de nos activités ;
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments et infrastructures communaux ;
- Améliorer la performance énergétique de l'habitat individuel ;
- Diminuer l'empreinte carbone de l'éclairage extérieur ;
- Favoriser une mobilité durable à l'échelle de la commune ;
- Optimiser l'efficacité de nos services publics grâce aux technologies numériques, en limitant leur impact écologique ;
- Produire de l'énergie renouvelable Réduire l'empreinte carbone de l'exploitation du domaine skiable ;
- Soutenir les activités et événements touristiques et sportifs durables et accompagner la transition.

Axe 3 - Préserver la biodiversité, les espaces naturels et les ressources

Les acteurs de Méribel 2038 sont conscients de la qualité exceptionnelle du cadre de vie et du patrimoine naturel local ainsi que des enjeux de gestion des ressources.

Ce troisième axe du plan d'action porte les différentes actions qui concourent aux équilibres de préservation et gestion des différents espaces et potentiels du territoire : milieu naturel, forêt, sol, biodiversité, eau. Chaque projet fait le lien entre les éléments naturels et les activités humaines pour une gestion et valorisation raisonnée. Gestion des déchets, exploitation forestière, valorisation du bois, entretien des espaces publics ou naturels, agriculture, activité ski et tourisme sont ainsi également au cœur des actions programmées dans cet axe.

Les objectifs opérationnels :

- Adopter une gestion vertueuse des espaces naturels et des espaces publics ;
- Assurer une gestion durable de la forêt, conciliant usages et biodiversité ;
- Favoriser le maintien d'une activité agricole durable sur le territoire communal ;
- Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques Réduire l'empreinte écologique de nos déchets ;
- Réduire l'impact du domaine skiable sur les milieux naturels ;
- Contribuer à la connaissance scientifique en matière environnementale.

Axe 4 - Bien vivre aux Allues

Méribel 2038 est une démarche construite avec et pour les habitants et acteurs économiques du territoire. Ce quatrième axe apporte des premières réponses aux préoccupations quotidiennes légitimes de ces derniers et replace au centre les hommes et femmes du territoire.

Il porte les actions qui relèvent du développement et de l'aménagement du territoire, de l'emploi, du logement, des services en toutes saisons, de l'alimentation durable et plus largement des questions sociales. Il traite également des enjeux de préservation du patrimoine culturel et de l'héritage montagnard.

Les problématiques en jeu sont souvent difficiles à traiter, car souvent liées au modèle de

développement historique de la vallée (forte saisonnalité, prédominance de l'activité ski dans les équilibres économiques...). Celui-ci ne pourra évoluer que dans le cadre d'une dynamique collective et de long terme. Aussi, bien que les attentes sur cet axe soient fortes, ce premier plan d'action pose aujourd'hui des premiers jalons qu'il s'agira de consolider au fur et à mesure des différents plans d'actions.

Les objectifs opérationnels :

- Aménager et gérer le territoire de manière durable et préserver la biodiversité ;
- Améliorer le cadre de vie ;
- Développer une action en faveur de l'emploi dans la vallée ;
- Proposer un service public de qualité Améliorer l'offre de logement à l'année accessible pour la population résidente ;
- Agir en faveur de l'alimentation durable ;
- Proposer des services à l'année ou en saison ;
- Conserver et mettre en valeur les héritages valléens ;
- Développer une action sociale pour tous et créatrice de liens.

E - Transfert des compétences Eau et Assainissement à la Communauté de communes Val Vanoise

Les compétences eau et assainissement ont été transférées à la Communauté de communes Val Vanoise le 1^{er} janvier 2024.

En conséquence, le budget annexe eau/assainissement disparaît à compter de cette date.

F - Jeux Olympiques 2030

La candidature des Alpes françaises pour l'organisation des Jeux Olympiques d'hiver 2030 est la seule sélectionnée en 2023 par le Comité international olympique (CIO). L'officialisation du site hôte et des stations d'accueil est prévue pour juillet 2024.

II – LES RESSOURCES HUMAINES

Cette section répond à l'obligation intégrée par la loi « NOTRe », précisée par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 à l'article D.2312-3 du CGCT : « Dans les communes de plus de 10 000 hab. (...), le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, (...) les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération (...), à la durée effective du travail dans la collectivité (...) ».

Les chiffres présentés ci-dessous ne concernent que le budget principal. Les agents du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ne sont pas intégrés.

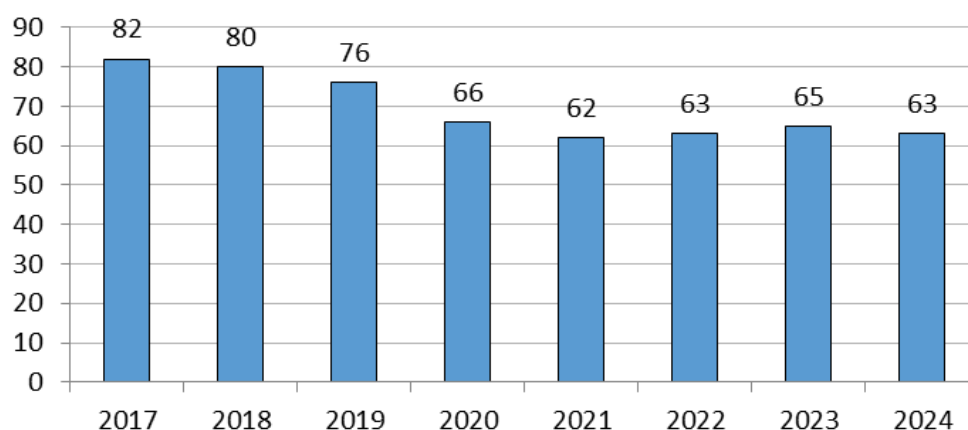
1 – STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

A - Progression des effectifs entre 2017 et 2023

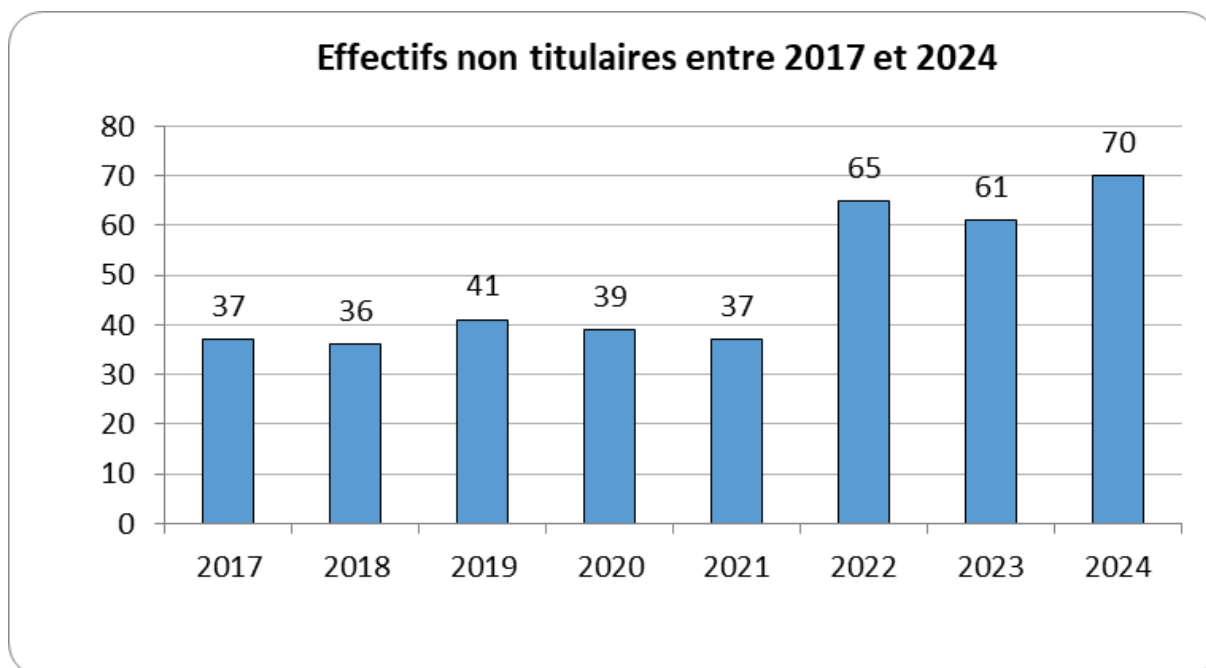
Les budgets primitifs et comptes administratifs contiennent respectivement un état du personnel précisant les postes budgétaires ouverts et pourvus au 1^{er} janvier et au 31 décembre de l'année.

	FILIÈRE	Catégorie	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
TITULAIRES	ADMINISTRATIVE CAT.A	A	6	6	5	5	3	2	2	2
	ADMINISTRATIVE CAT.B	B	2	3	3	2	4	4	3	3
	ADMINISTRATIVE CAT.C	C	17	18	19	14	15	16	16	15
	TECHNIQUE CAT.A	A	3	3	3	2	2	2	2	2
	TECHNIQUE CAT.B	B	4	3	4	3	2	3	3	3
	TECHNIQUE CAT.C	C	45	40	36	35	31	31	33	34
	ATSEM		2	4	3	3	2	2	3	2
	PM		3	3	3	2	3	3	3	2
		TOTAL		82	80	76	66	62	63	65

Effectifs titulaires entre 2017 et 2024



	FILIÈRE	Catégorie	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
NON-TITULAIRES	ADMINISTRATIVE CAT.A	A			1	1	3	4	4	3
	ADMINISTRATIVE CAT.B	B	2	2	1	2	1	1	3	3
	ADMINISTRATIVE CAT.C	C					0	1	1	1
	TECHNIQUE CAT.A	A			1	1	2	0	0	0
	TECHNIQUE CAT.B	B			1	1	3	1	0	0
	TECHNIQUE CAT.C	C	1	1	4	4	4	7	2	3
	SAISONNIERS CTM		21	21	21	17	14	15	17	24
	ATSEM		2	1	1	1	2	1	1	0
	PM									
	SAISONNIERS PM		11	11	11	12	8	8	6	9
	PO							3	3	3
	SAISONNIERS PO							24	24	24
		TOTAL		37	36	41	39	37	65	61



Le tableau ci-dessus montre des effectifs en diminution sur la période 2017-2023 concernant les agents titulaires (- 19 agents entre 2017 et 2024), malgré la création d'un service commande publique et d'un service communication, **la réintégration des agents du Parc Olympique (28 agents)**.

Depuis 2022, les agents du Parc Olympique sont rattachés au Budget principal. Les dépenses de personnel liées aux postes spa et fitness sont ensuite refacturées au Budget annexe Parc Olympique.

Les agents non titulaires sont essentiellement les agents saisonniers des services techniques, du Parc olympique et de la police municipale, qui viennent en renfort des agents titulaires pendant les saisons touristiques.

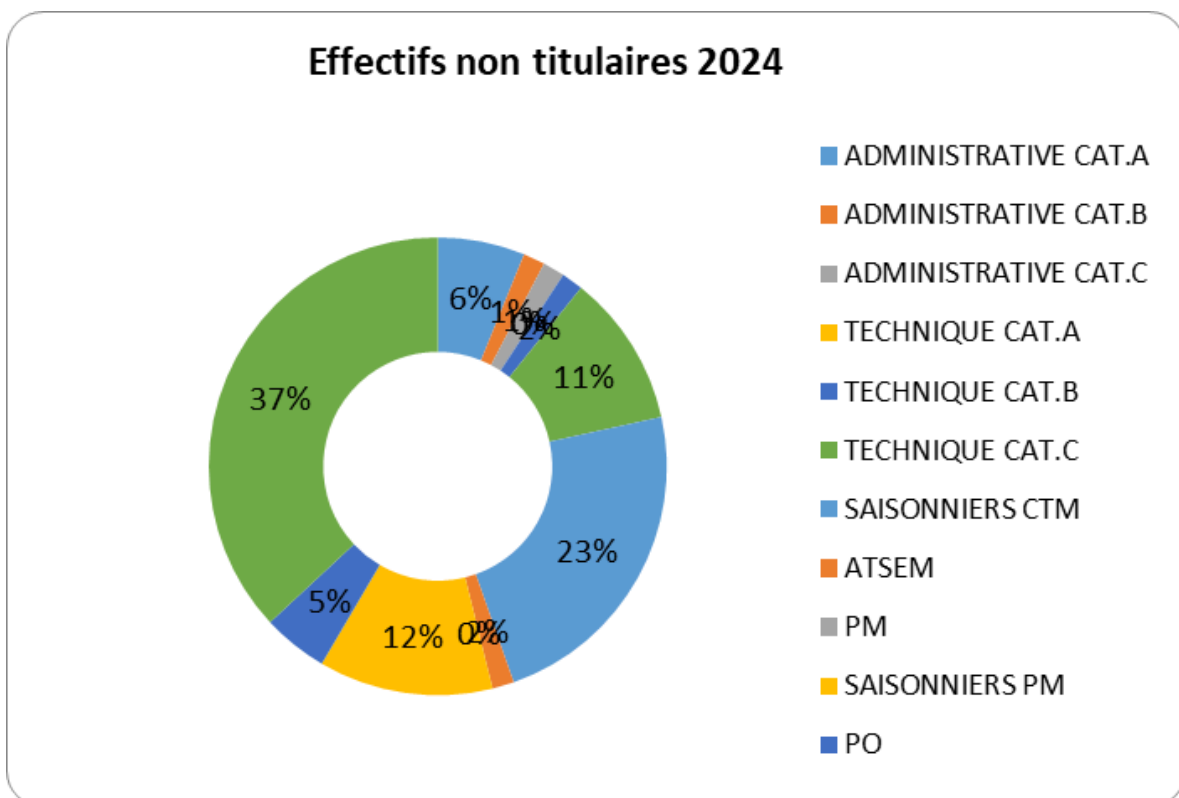
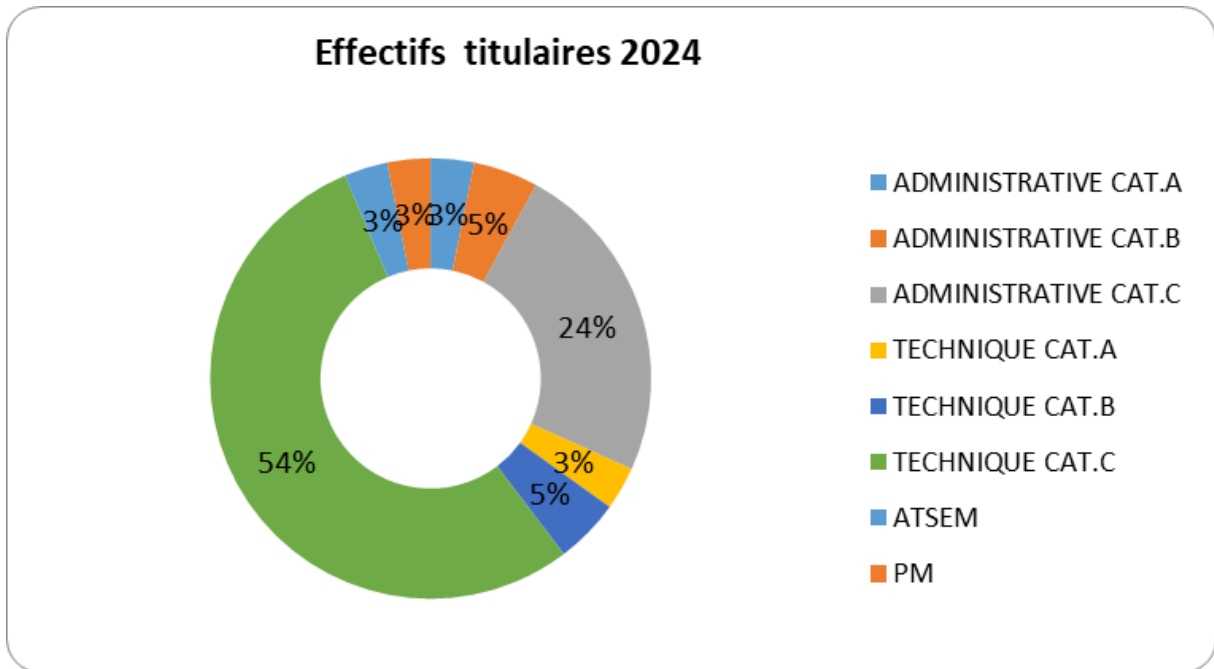
Les effectifs « saisonniers CTM » comprennent les agents recrutés pendant la saison d'hiver, mais également ceux recrutés pendant l'été pour les services techniques ainsi que les patrouilleurs VTT recrutés chaque saison d'été.

Les effectifs "saisonniers PO" comprennent les agents recrutés pendant la saison d'hiver et d'été pour le spa, la piscine, les agents d'accueil, les agents techniques,...

Le nombre de saisonniers diminue sur la période 2015-2023. En parallèle, le nombre d'agents permanents recrutés par voie contractuelle augmente sensiblement, et notamment les cadres de la collectivité (0 cadres contractuels jusqu'en 2018, 4 cadres contractuels en 2023).

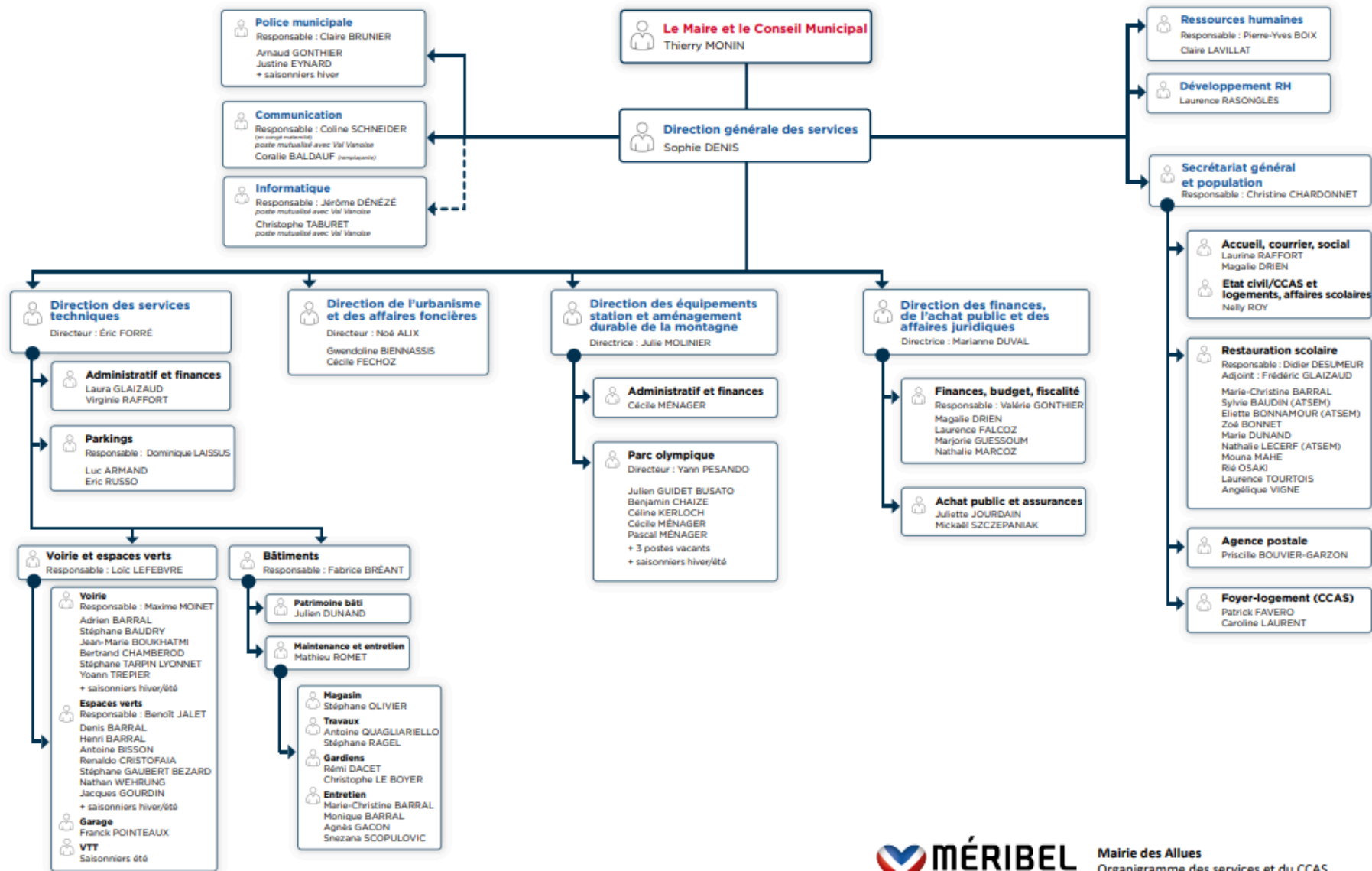
A ces effectifs d'agents permanents, il convient d'ajouter 2 gardiens qui sont employés directement par le Centre Communal d'Action Sociale.

B - Répartition par filières



Les agents titulaires représentent 47 % de l'effectif, soit 63 / 133 agents. La filière technique représente 62% de l'effectif titulaire. La catégorie C demeure largement majoritaire (82% de l'effectif total).

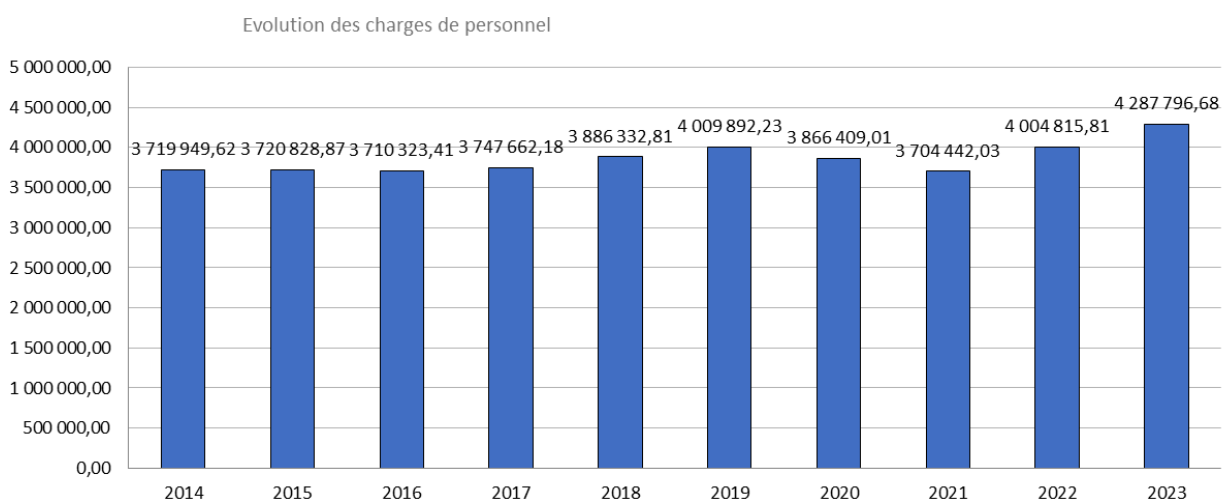
C - Organigramme



2 – EVOLUTION DES DÉPENSES

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Compte Administratif	3 747 662,18	3 886 332,81	4 009 892,23	3 866 409,01	3 704 442,03	4 004 815,81*	4 287 796,68

*intégration des agents du Parc Olympique



Les charges de personnel (4 287 K€ en 2023) constituent le troisième poste de dépenses du budget communal. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur pour la collectivité.

3 – RÉMUNÉRATION ET TEMPS DE TRAVAIL

A - La rémunération

La rémunération des agents territoriaux se décompose en 2 parties.

Les éléments obligatoires, fixés par le statut, qui s'imposent à l'employeur :

- le traitement indiciaire qui découle de l'indice détenu par l'agent en fonction de son grade (nombre de points attachés à l'indice multiplié par la valeur du point d'indice) ;
- le supplément familial de traitement qui dépend du nombre d'enfants de l'agent, de son temps de travail et de son indice ;
- les charges patronales dont les taux sont fixés par décret.

S'ajoutent des éléments accordés de droits comme la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), qui relève des missions occupées par l'agent, les indemnités de régie, d'astreinte, la Garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA).

Quant au régime indemnitaire de la collectivité, le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) a été institué par délibération du 15 décembre 2016 pour être effectif au 1^{er} janvier 2017. Ce RIFSEEP est composé de deux parts :

- ✓ Une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle ;
- ✓ Un complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

Les titres restaurant

Depuis novembre 2021, les agents permanents peuvent bénéficier de titres restaurant. Le titre restaurant est un titre de paiement remis par l'employeur aux agents, pour leur permettre d'acquitter tout ou partie des repas consommés au restaurant ou achetés chez un détaillant alimentaire. L'adhésion à ce dispositif n'est pas obligatoire pour l'agent.

Les titres restaurant sont financés conjointement par l'employeur et les agents.

Le titre restaurant est acquitté :

- A hauteur de 50% financé par la Mairie des Allues ;
- A hauteur de 50% financé par l'agent, avec autorisation de prélèvement sur sa fiche de paie.

La valeur faciale du titre restaurant est de 6 euros.

B - Le temps de travail

Le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris en application de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, a prévu le passage de la durée hebdomadaire du travail à 35 heures à compter du 1^{er} janvier 2002. Le décompte du temps de travail s'effectue sur la base de 1 600 heures annuelles maximum, base relevée en 2008 à 1 607 heures du fait de l'institution du jour de solidarité destiné au financement d'actions en faveur des personnes âgées ou handicapées.

Dans la commune, un protocole d'accord relatif à l'aménagement du temps de travail (ARTT) a été signé le 28 mai 2002 avec les représentants du personnel et a été approuvé par délibération du

conseil municipal le 26 juin 2002. Le protocole fixe la durée annuelle du travail à 1 600 heures (puis 1 607 heures avec le jour de solidarité) et la durée hebdomadaire à 35 heures avec des cycles de travail adaptés selon les services.

Par délibération n°129-2022 en date du 11 octobre 2022, la commune a adopté les cycles de travail en vigueur au sein des services.

Le temps de travail des agents administratifs est organisé selon des cycles de travail uniformes sur l'année, en horaires fixes ou variables.

Pour les services du Centre Technique Municipal, de la Police Municipale, du Parc olympique ainsi que pour les gardiens, le temps de travail est aménagé sur l'année : il se répartit sur quatre périodes, afin de tenir compte des variations d'activités, du fait de la saisonnalité.

Le temps de travail des agents du restaurant scolaire/écoles est annualisé en fonction du calendrier scolaire. Un système de gestion informatisé a été déployé dans les services entre juin et septembre 2023. Le temps de travail des agents (présence, heures supplémentaires, astreintes, congés et absences) est désormais géré via un logiciel.

4 - LE TÉLÉTRAVAIL

La transformation numérique a, en quelques années, bouleversé les modes de vie et produit des changements importants dans le monde du travail. Elle impacte les formes, les conditions et l'organisation du travail, elle implique de nouveaux modes de production et de collaboration.

Dans le même temps, la recherche d'une meilleure qualité de vie personnelle et professionnelle est un enjeu croissant, à laquelle vient s'ajouter des exigences environnementales.

Afin d'apporter une réponse à ce changement sociétal, ainsi qu'à une demande croissante des agents et des encadrants, la collectivité a souhaité instaurer le télétravail à compter du 01/09/2021.

Une charte a donc été rédigée afin de fixer le cadre du télétravail et ses modalités d'application.

5 - MISE JOUR DU DOCUMENT UNIQUE

La collectivité initie en ce début d'année 2024 la mise à jour du document unique. Ainsi, elle prévoit notamment la mise en œuvre du plan d'action sur les risques professionnels identifiés et la désignation d'assistants de prévention pour mettre en place une démarche préventive auprès des agents.

III – ANALYSE RÉTROSPECTIVE 2017 – 2023

L'analyse rétrospective de la « santé » financière de la Commune constitue un préalable indispensable avant de se projeter sur les perspectives offertes tant en exploitation qu'en matière patrimoniale. En effet, la structure du budget d'une année et les perspectives financières à moyen terme ne sont jamais déconnectées des budgets antérieurs et doivent intégrer les réalisations passées, qu'elles soient positives ou négatives.

1 – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes d'exploitation (ou recettes de fonctionnement) peuvent être définies comme l'ensemble des recettes dont bénéficie la collectivité pour lui permettre d'assurer les missions que la loi lui confère et de mettre en œuvre des mesures dans l'intérêt local.

On distingue 4 grands types de recettes :

- Le produit des services ;
- La fiscalité locale ;
- Les dotations ;
- Les autres recettes de fonctionnement.

A - Ressources fiscales (impôt directs et indirects)

❖ Fiscalité directe locale

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée. Toutefois, la Commune continue de percevoir la taxe d'habitation sur les autres locaux (résidences secondaires, locaux à usage d'habitation utilisés par des personnes morales non passibles de la cotisation foncière des entreprises).

La perte de produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée par la fusion de la taxe foncière bâtie communale avec celle qui était perçue jusqu'en 2020 par le Département. Un coefficient correcteur permet d'équilibrer financièrement ce transfert.

De ce fait, le taux d'imposition du Département a disparu des avis de taxe foncière bâtie au profit du taux communal de taxe foncière bâtie 2021 intégrant le taux départemental 2020.

En 2021, le taux communal de taxe foncière bâtie a été voté en tenant compte de ce transfert de fiscalité et par rapport à un taux de référence, correspondant à la somme des taux 2020 de la Commune et du Département.

Ainsi, pour la Commune des Allues, le taux de taxe foncière bâtie pour 2020 était 16,58%, celui du Département 11,03 %, soit un taux de référence de 27,61% pour 2021.

❖ Taux d'impositions

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.61%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 199.51%
- Cotisation Foncière des entreprises : 33.71%

Pour rappel, les taux sont fixes depuis 2014.

❖ Évolution du produit de la fiscalité directe locale (en K€uros)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe Habitation	4 342	4 419	4 568	4 637	-	-*	4 595
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	3 479	3 540	3 657	3 725	6 075	6 352	6 724
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	68	64	68	74	80	86	94
Cotisation Foncière des Entreprises	2 787	2 849	2 993	2 942	2 545	2 524	2 677

*plus renseigné dans les états 1259 durant les années 2021 et 2022

❖ Évolution des bases réelles (en K€uros)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe Habitation	25 009	25 457	26 313	26 709	-	-*	24 718
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	20 981	21 351	22 048	22 465	22 492	22 057	22 981
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	43	32	34	37	38	40	43
Cotisation Foncière des Entreprises	8 265	8 443	8 904	8 728	8 729	7 550	7 488

*plus renseigné dans les états 1259 durant les années 2021 et 2022

❖ Fiscalité reversée

Ce reversement de fiscalité correspond au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

Versé par l'Etat, il permet de compenser à la Commune les conséquences fiscales suite à la disparition de la Taxe Professionnelle.

Ce fond est stable depuis 2014, et s'élève à 1 596 195.00€.

❖ Fiscalité indirecte

En plus de la fiscalité locale, les communes ont la possibilité d'instituer et de percevoir des taxes.

Ces dernières sont récapitulées ci-après :

En K€uros	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Droits de places (emplacement taxis et marchés)	12	11	11	9	2	11	11
Droits de stationnement	534	444	531	381	208	91	0
Taxe énergie (électrique, hydraulique, etc...)	119	135	137	132	143	164	125
Taxe de séjour	15	22	1 151	1 181	238	1 415	1 722
Taxe sur les remontées mécaniques	1 416	1 488	1 536	1 318	15	1 383	2 096
Taxe additionnelle aux droits de mutation	1 004	2 008	1 773	1 450	1 440	1 706	1 760
TOTAL	3 100	4 108	5 139	4 471	2 046	4 770	5 714

Directement lié à l'activité économique de la commune, le produit des impôts indirects a connu une forte baisse en 2021.

Cette baisse est liée à la fermeture des remontées mécaniques et à la moindre fréquentation de la station durant l'hiver 2020-2021.

A partir de 2022, le produit des impôts indirects est revenu au niveau des années précédant la crise sanitaire.

Par ailleurs, il est rappelé que le produit de la taxe de séjour n'était pas directement intégré aux comptes de la Commune à l'exception des impayés, jusqu'en 2017. Depuis 2018, le produit de la taxe de séjour transite dans les comptes de la commune. En effet, la taxe étant intégralement reversée à l'Office du Tourisme et au Conseil Départemental de la Savoie, la Commune ne sert que de « boîte à lettres ». En 2023, le montant de la taxe de séjour se situe à 1 760K€. Ce montant résulte d'une

augmentation des tarifs à compter du 1er janvier 2023 afin de suivre l'inflation et d'une bonne fréquentation de la station.

Concernant la taxe sur les remontées mécaniques, celle-ci est calculée en fonction du chiffre d'affaires des exploitants. Le montant 2023 ne tient pas compte des recettes liées aux conventions de répartition conclues entre les exploitants du domaine skiable des 3 Vallées.

Concernant les droits de stationnement, les recettes des parkings couverts sont prises en compte sur le budget annexe Parkings depuis la création de celui-ci.

B - Dotations et participations

Second poste de recettes pour la commune, celui-ci enregistre principalement la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

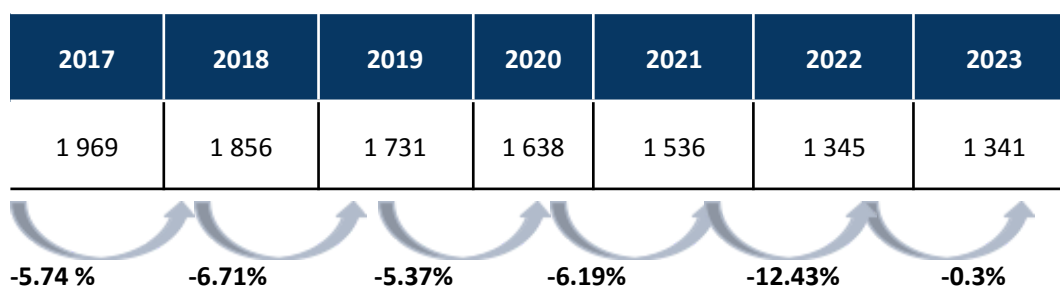
Principale dotation versée par l'Etat aux collectivités, cette dernière se décompose en 5 parts :

- Une dotation de base dont le montant est fonction du nombre d'habitants de la commune ;
- Une part proportionnelle à la superficie dont le montant est fonction de la superficie exprimée en hectares de la commune ;
- Une part « compensations » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » (CPS) de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de DCTP (dotation de compensation de la taxe professionnelle) supportées par certaines communes entre 1998 et 2001, incluses depuis 2004 dans la dotation forfaitaire ;
- Un complément de garantie qui visait à compenser les effets de la réforme de la DGF de 2004/2005. Dans un contexte de stabilisation en valeur des concours financiers de l'Etat aux collectivités, ce complément est minoré depuis 2009 ;
- Une dotation « parcs nationaux et parcs naturels marins ».

Dans le cadre du plan de redressement des comptes publics, l'Etat a procédé à une diminution de cette Dotation.

Concernant la commune des Allues, sur la période 2015 – 2021, la baisse représente 45,58 %.

Évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (en K€uros)



C - Ventes, produits, prestations de services

Ce poste de recettes centralise les recettes communales non fiscales (coupes de bois, concessions, occupations du domaine public, remboursements des mises à dispositions, etc...).

La forte augmentation de ce chapitre sur la période considérée s'explique principalement par le versement par Méribel Alpina d'une redevance d'occupation de domaine public d'un million d'euros à compter de 2017.

Par ailleurs, les tarifs des parois clouées ont été modifiés en février 2021. La paroi clouée est un type de soutènement léger hors d'eau, sous forme d'une paroi en béton projeté, armée d'un treillis, et ancrée dans le sol par des clous disposés sub-horizontalement.

Ce soutènement permet un effet stabilisant du terrain. Lors de certaines constructions, les clous débordent sous le terrain du domaine public ou privé communal. La nouvelle tarification est de 420€/m², contre 55.52€/m² précédemment. Le tarif 2024 révisé est de 501.15 €/m².

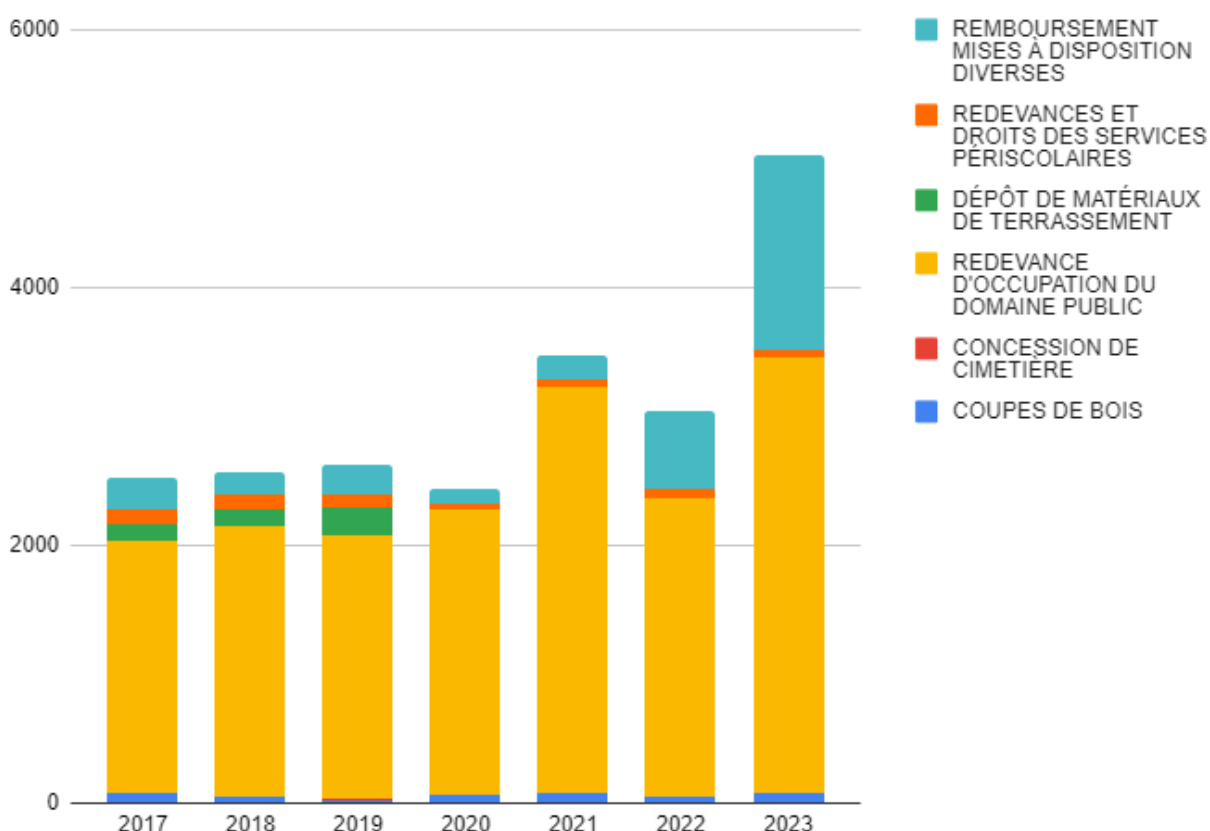
❖ Récapitulatif des ventes, produits et prestations de services (en K€uros)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
COUPES DE BOIS	81	46	27	63	74	52	74
CONCESSION DE CIMETIÈRE	1	2	4	0	1	0	1
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	1 952	2 097	2 052	2 216	3 150	2 311	3 384
DONT REDEVANCE DE MÉRIBEL ALPINA	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 012	1 094
DONT REDEVANCE DE LA S3V	816	831	846	864	864	889	914
DÉPÔT DE MATÉRIAUX DE TERRASSEMENT	127	130	205	3	0	0	0
REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES	114	114	102	45	66	68	62
REMBOURSEMENT MISES À DISPOSITION DIVERSES	250	177	234	103	183	617	1 509
TOTAL	2 525	2 566	2 624	2 430	3 474	3 048	5 030

Depuis 2023, les recettes liées aux repas des agents ne sont plus intégrées au compte redevances et droits des services périscolaires. Ce qui explique la diminution du montant des recettes perçues à ce titre.

Le poste remboursement de mises à disposition diverses est assez élevé en 2023. Il découle principalement de refacturations au Comité d'organisation des Championnats du monde de ski alpin 2023 pour un montant de 812K€ et à Méribel Tourisme pour les frais de gestion de la taxe de séjour d'un montant de 38K€.

Récapitulatif des ventes, produits et prestations de services (en K€uros)



D - Autres recettes réelles de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement se décomposent de la manière suivante :

- La perception de loyers pour les différents locaux de la commune ;
- Les redevances de DSP ;
- Les refacturations de secours sur pistes ;
- Divers produits financiers ;
- Des recettes exceptionnelles (indemnités d'assurances, régularisations comptables, etc...).

❖ **Évolution et répartition des autres recettes (en K€uros)**

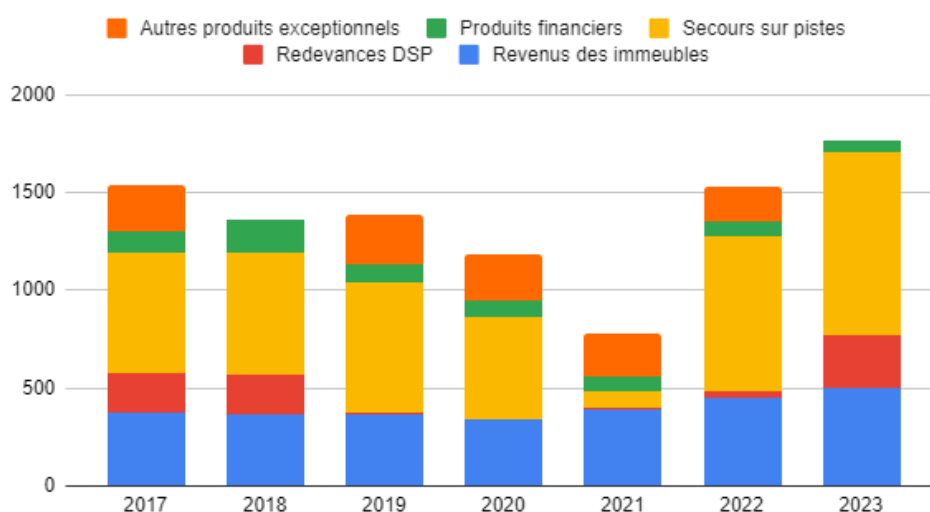
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Revenus des immeubles	377	365	366	337	394	448	503
Redevances DSP	200	203	6	6	6	36	271
Secours sur pistes	616	629	666	519	82	797	931
Produits financiers	109	167	97	86	79	72	65
Autres produits exceptionnels	234	2 258	254	240	216	181	2 108
TOTAL	1 538	3 622	1 389	1 188	777	1 534	3 878

La diminution des « autres recettes de fonctionnement » sur l'exercice 2021 est liée à la baisse des remboursements des secours sur pistes. Avec la fermeture des remontées mécaniques, le nombre de secours était presque nul.

Les redevances des délégations de service public du Parc Olympique sont réintégrées au Budget Principal depuis 2023.

Le poste "Autres produits exceptionnels" est particulièrement élevé en 2023. Il découle principalement de la restitution de la subvention d'environ deux millions d'euros attribuée au Comité d'organisation des Championnats du monde de ski alpin 2023 relative à l'organisation des championnats du monde en février 2023.

Evolution et répartition des autres recettes



2 - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	16 477	17 768	18 926	18 594	15 983	20 804	20 724
Charges à caractère général	6 558	7 340	6 866	6 963	5 738	7 229	7 966
Charges de personnel	3 748	3 886	4 010	3 866	3 704	4 004	4 288
Charges de gestion courante	5 128	5 510	6 007	5 197	4 013	4 960	5 096
Intérêts	98	95	87	79	73	68	63
Atténuation de produits	943	935	1 947	2 150	1 278	2 471	2 596
Autres dépenses réelles de fonctionnement	2	2	9	339	1 177	2 070*	714

*Il s'agit principalement de la subvention versée par la collectivité en 2022 au Comité d'organisation 2023.

A - Analyse des dépenses de fonctionnement

A partir de 2022, les dépenses réelles de fonctionnement ont retrouvé leur niveau avant l'arrivée de la crise sanitaire. L'augmentation de celle-ci est due notamment à l'inflation importante depuis la crise sanitaire et la guerre en Ukraine.

Les charges à caractère général (chapitre 011), qui regroupent les achats courants, les services extérieurs, les assurances et les impôts et taxes dues par la Commune, évoluent légèrement sur la période. Cette évolution (à la hausse ou à la baisse) s'explique principalement par la forte variation de l'entretien des voiries en fonction des chutes de neige.

Les charges à caractère général ont été maîtrisées en 2020, alors même que la commune a accueilli une étape d'arrivée et une étape de départ pour le Tour de France, les 16 et 17 septembre 2020 (dont 240 000€ de versement à Amaury Sport Organisation).

Pour l'année 2021, la baisse significative des charges à caractère général s'explique essentiellement par la diminution des dépenses liées aux navettes intra station. La fermeture des remontées

mécaniques ayant entraîné une plus faible fréquentation de la station, le nombre de navettes a été réduit en conséquence.

La ligne « Charges de gestion courante » (chapitre 65 et 014) regroupe les contributions obligatoires au SDIS, les subventions à l'Office du Tourisme, aux associations locales et nationales, les secours sur pistes, les indemnités et cotisations des élus, les non-valeurs, la contribution au FPIC, etc...

L'augmentation de ce chapitre en 2019, par rapport à 2018, provient du versement de la subvention à Méribel Tourisme et de la subvention d'équilibre pour le Parc Olympique. La subvention d'équilibre pour le Parc Olympique était moins importante en 2020 qu'en 2019. Depuis 2021, il n'y a plus de subvention d'équilibre versée au Parc Olympique.

Pour l'exercice 2021, la nouvelle nomenclature comptable impose d'imputer le versement de la subvention d'équilibre pour le Parc olympique sur un autre chapitre (le chapitre 67). Aussi, si on intégrait cette subvention (1 093 K€) dans le chapitre des charges de gestion courante comme les années précédentes, le montant du chapitre serait identique à celui de 2020.

Depuis 2019, la perception de la taxe de séjour transite par le budget communal. Les sommes sont collectées puis reversées à Méribel Tourisme et au Département (dans le chapitre atténuation de produits). La commune sert donc uniquement de « boîte aux lettres » pour la perception de cette taxe.

❖ Évolution des charges de gestion courante

En K€uros	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Indemnités et cotisations élus	99	101	126	138	124	128	133
Non valeurs	19	15	0	0	67	8.7	13
Contributions SDIS	580	586	597	603	613	627	665
Subvention OT + Parc olympique	3 337	3 307	3 858	3 145	2 435	2 511	2 398
dont subvention MT	3 337	2 453	1 952	2 282	2 435	2 511	2 398
dont subvention PO	0	854	1 906	863	0	0	0
Autres subventions et contributions	524	908	811	832	702	956	1 048
Secours sur pistes	569	593	615	478	71	729	839
TOTAL	5 128	5 510	6 007	5 196	4 012	4 960	5 096

La ligne « autres subventions et contributions » correspond aux versements des différentes subventions aux associations, dont pour l'année 2023 : 50 341€ pour le Hockey Club Courchevel Méribel Pralognan, 3 537€ pour les agriculteurs de la vallée, 50 246€ pour l'association Terre des Allues ou encore 511 950€ pour le Club des Sports.

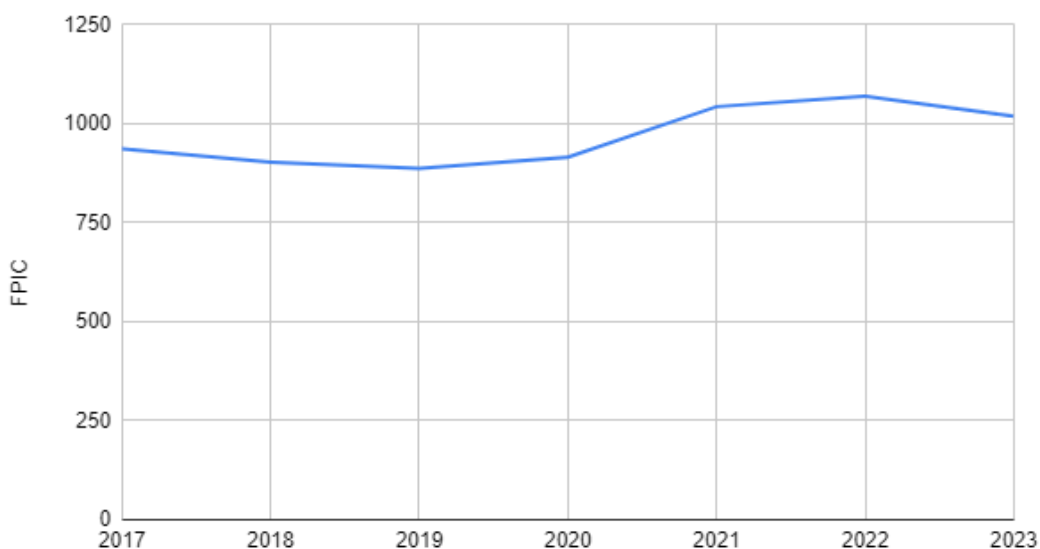
Par ailleurs, une subvention de 45 000€ a été versée en 2023 au budget autonome du CCAS.

Les dépenses liées aux secours sur pistes sont presque nulles en 2021, puisque les remontées mécaniques étaient fermées.

❖ Évolution de la contribution au FPIC (en K€uros)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
FPIC	937	903	887	915	1 043	1 069	1 019

Evolution du FPIC



Le montant du FPIC a augmenté en 2021 par rapport à l'exercice 2020. Cette augmentation est due à la modification de la répartition de ce fonds entre les communes et l'intercommunalité. En effet, un retour au « droit commun » se fait progressivement. Le prélèvement total du FPIC se calcule au niveau de l'ensemble intercommunal. Jusqu'à présent, la répartition se faisait entre les communes et l'intercommunalité de manière dérogatoire.

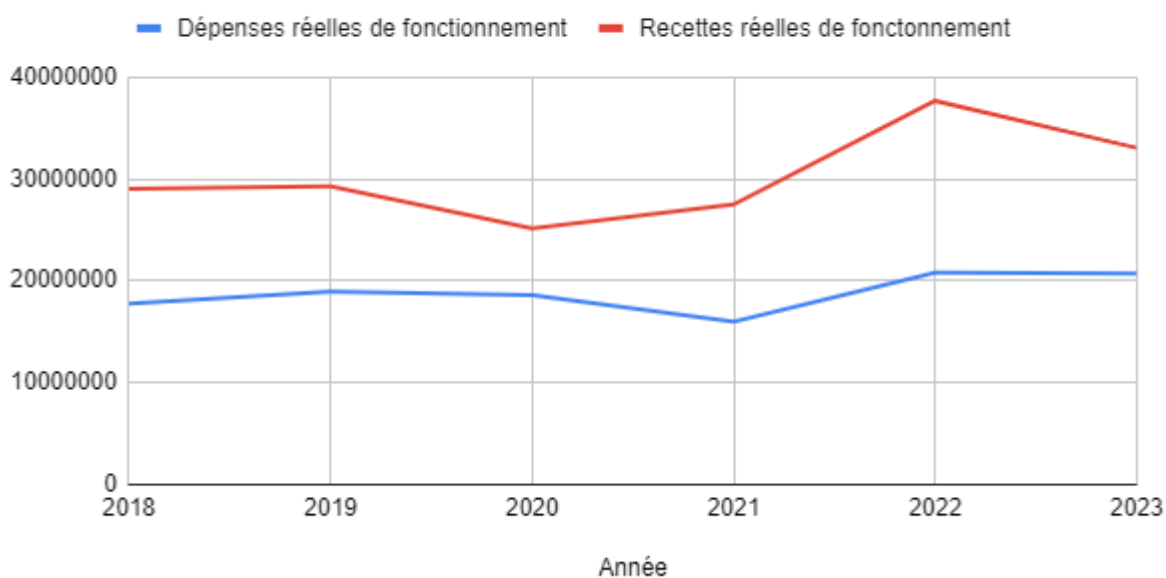
La répartition de droit commun du prélèvement entre l'EPCI et ses communes membres est effectuée au prorata du coefficient d'intégration fiscale (CIF) de l'EPCI. La contribution de l'EPCI est calculée en multipliant la contribution de l'ensemble intercommunal par le CIF. Entre communes membres, cette répartition s'opère au regard du potentiel financier par habitant et de leur population.

En Savoie, on constate une diminution des prélèvements en 2023. En effet, les indicateurs (potentiel financier agrégé/habitant et/ou revenu par habitant) ont évolué moins rapidement que les valeurs nationales.

B - Bilan de la section de fonctionnement

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses réelles de fonctionnement	16 476 604	17 766 920	18 925 533	18 593 282	15 984 087	20 804 087	20 724 320
Recettes réelles de fonctionnement	23 292 768	29 043 155	29 258 209	25 139 973	27 498 748	37 660 725	33 042 301

Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement

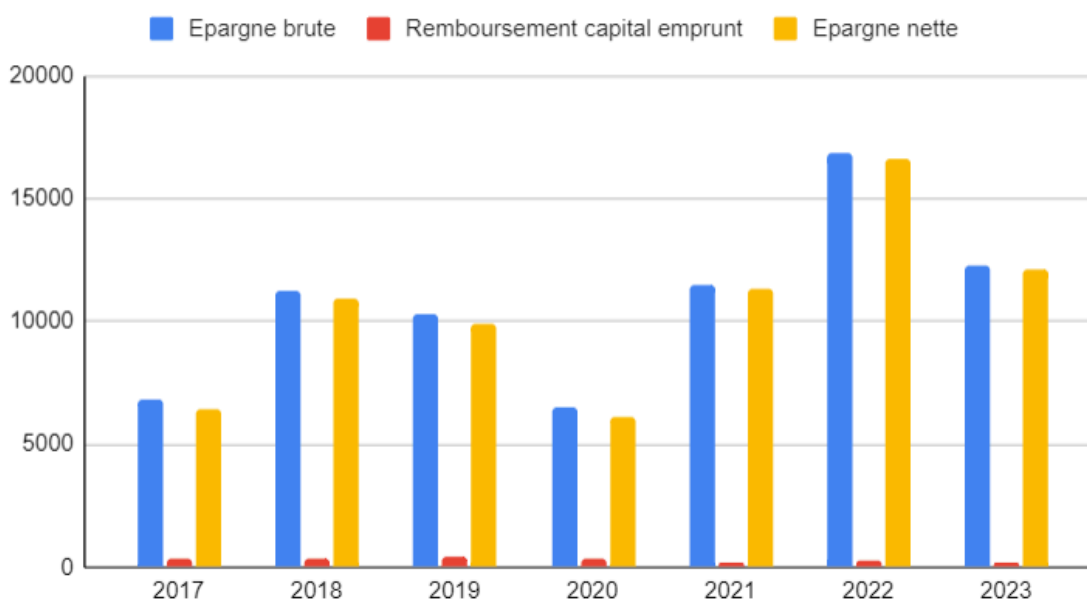


L'augmentation importante des recettes réelles de fonctionnement en 2022 provient des produits de cessions d'immobilisations. En effet, la Commune a perçu 8.6 millions d'euros de la société Pierre & Vacances pour la cession d'une parcelle communale pour la construction de l'Hévana.

C - Niveau d'épargne

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne brute	6 816 164	11 276 236	10 332 676	6 546 691	11 514 661	16 856 398	12 317 981
Remboursement capital emprunt	367 669	328 805	428 599	390 450	214 588	233 310	232 069
Epargne nette	6 448 495	10 947 431	9 904 077	6 156 241	11 300 073	16 633 088	12 085 912

Evolution de l'épargne communale (en K€)



L'épargne (ou autofinancement) correspond à l'excédent des produits de fonctionnement encaissés par rapport aux charges de fonctionnement décaissées et permet de financer une partie des dépenses d'investissement.

Il y a 2 types d'épargne à retenir :

- **Épargne Brute** ou Capacité d'AutoFinancement (CAF) brute : Elle correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (y compris les intérêts de la dette). Cette épargne permet, a minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts (sans recourir à des ressources exceptionnelles) et, pour le reliquat éventuel, de disposer de financement propre pour les investissements. En ce sens, elle traduit la capacité de la collectivité à dégager des marges de manœuvre à partir de la gestion de ses opérations courantes, et par conséquent constitue un indicateur d'autonomie financière et un critère fondamental de l'analyse de solvabilité.
- **Épargne Nette** ou CAF Nette : Elle correspond à l'épargne brute après remboursement du capital de la dette. Cet indicateur est le plus pertinent car il représente le montant à la disposition de la commune pour investir.

En 2023, le niveau d'épargne se maintient par rapport à celui de 2022.

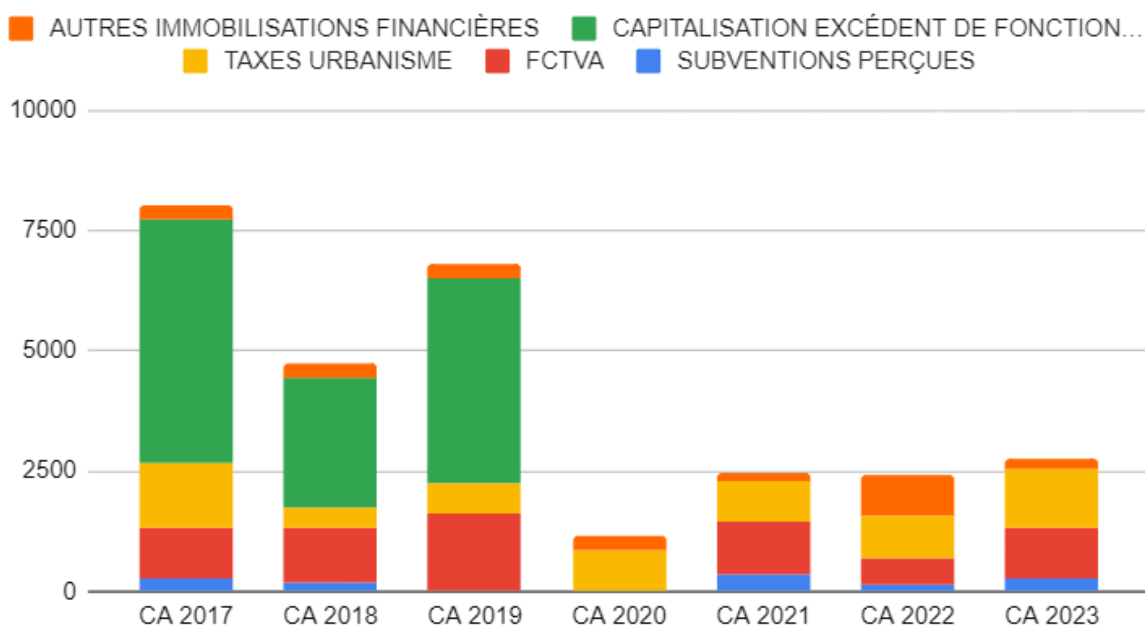
Les effets de l'inflation ne se sont pas encore faits sentir sur le budget communal.

Au regard des comptes administratifs, la situation financière de la Commune des Allues reste saine malgré un contexte de plus en plus contraint, tant au niveau national que local.

2 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
RECETTES RÉELLES INVESTISSEMENTS (en K€uros)	8 023	4 738	6 827	2 834	2 463	2 427	2 759
SUBVENTIONS PERÇUES	275	199	22	31	348	128	286
FCTVA	1 052	1 122	1 592	1 660	1 104	572	1 042
TAXES URBANISME	1 339	441	631	832	826	869	1 231
CAPITALISATION EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT (AUTOFINANCEMENT)	5071	2 685	4 275	0	0	0	0
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	286	292	307	311	176	858	193

Evolution des recettes réelles d'investissement (en K€)



Le financement des dépenses d'investissement est assuré par des ressources propres d'investissement, qu'elles soient d'origine interne ou externe.

A noter que sur la période de référence 2017 - 2023, la Commune n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer ses investissements.

Les recettes d'investissement de la Commune sont constituées :

- De subventions versées par l'Etat, la Région et le Département ;
- Du Fonds de Compensation de la TVA ;
- Des taxes d'urbanisme ;
- D'autres immobilisations financières correspondant à des facturations suite à transfert de compétences.

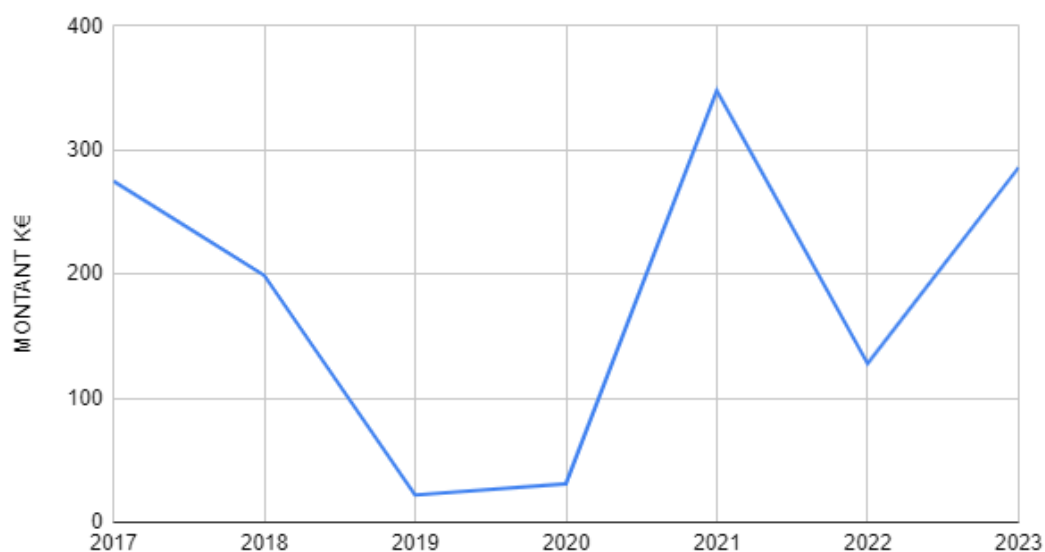
❖ **Le Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)**, dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement (non récupérable par la voie fiscale), corrobore le dynamisme des investissements : 1 052 K€ en 2017, 1 122 K€ en 2018, 1 592 K€ en 2019, 1 660 K€ en 2020, 1 104 K€ en 2021, 572K€ en 2022 et 1 042K€ en 2023. Ce fonds est indexé sur le volume réel d'investissement réalisé en exercice N-1.

A noter que la collectivité a perçu peu de FCTVA en 2022 suite à l'arrêt des projets pendant la crise sanitaire (années 2020-2021).

❖ **La taxe d'aménagement** : La TLE (taxe locale d'équipement), qui avait pour objet de financer les travaux d'équipements publics communaux, a été remplacée par la TA (taxe d'aménagement) en 2012. Cette taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments, d'installations ou d'aménagements soumis au régime des autorisations d'urbanisme. Le taux de la Commune s'élève à 3 %. Le produit de l'année 2023 s'établit à 1 231 K€ contre 869 K€ en 2022.

❖ Le montant des **subventions d'investissement** est important en 2023 par rapport aux exercices 2022 et 2021. Ces subventions ont notamment été versées par l'Etat pour le chalet du stade (86 540 €) et pour la rénovation de la maison de la réserve (70 000 €), par la Région AURA pour la création d'un cheminement piéton au Raffort (30 000 €) et par le Département de la Savoie pour la rénovation énergétique de l'Office du tourisme de Méribel (30 000 €) et pour le remplacement de la chaudière du groupe scolaire de Méribel (16 115 €).

Evolution des subventions d'investissement perçues



3 - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
DEPENSES REELLES INVESTISSEMENTS (en K€uros)	7 833	10 830	11 960	8 068	4 845	16 109	11 301
DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	6 933	10 228	10 747	7 349	3 775	15 341	9 997
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	528	270	729	304	233	511	997
REMBOURSEMENT DE CAPITAL D'EMPRUNT	369	331	432	394	219	233	238
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	3	1	52	21	618	24	69

Les dépenses d'investissement se composent des réalisations pérennes de la Commune, des subventions d'équipements versées et des remboursements des emprunts.

Parmi les réalisations principales sur la période 2017 - 2023, on peut citer :

2017	Protection contre les crues du Doron au Raffort	958 K €
	Aménagement route du Châtelet à Mottaret	573 K €
	Extension des entrepôts techniques du Mottaret	518 K €
	Création de l'Escalator La Suite	716 K €
	Réfection de la toiture du presbytère	213 K €
	Création d'une liaison piétonne entre le giratoire Combe Froide et la Gittaz	235 K €
	Construction d'un bâtiment d'accueil touristique et sportif à l'Altiport	750 K €
2018	Sécurisation de la RD 90 à Mussillon	240 K €
	Extension des bureaux de la Police Municipale	200 K €
2018 - 2020	Construction du Centre Technique Municipal	9 854 K €
	Chemin cyclable Col de La Loze	1 524 K €
	Réfection de la toiture de l'Office du Tourisme	1 092 K €
2019	Acquisition de véhicules techniques	505 K €
	Modification du système de péage des parkings	267 K €
	Travaux de voirie	1 033 K €
2020	Réaménagement appartement Croix de Verdon	148 K €
	Achat de véhicules techniques	326 K €
2021	Extension de la mairie	1 472 K €
	Travaux route de Hauteville	266 K €
	Auditorium de Méribel	111 K €
	Championnats du Monde 2023	554 K €
	Championnats du Monde 2023 - subvention exceptionnelle au Club des Sports	300 K €
	Réaménagement d'appartements	238 K €
	Achat de véhicules et d'engins	236 K €
	Création du chemin piéton au Raffort	117 K €
2022	Réfection de l'étanchéité de la dalle H1 à Méribel Mottaret	465 K €
	Changement de la chaudière du groupe scolaire de Méribel	181 K €
	Construction d'un chalet au sommet du stade de slalom	262 K €
	Acquisition d'une surfaceuse et bordureuse pour la patinoire	160 K €
	Rénovation de la maison de la réserve	341 K €
	Extension du local commercial de la Croix de Verdon	89 K €
	Acquisition de véhicules techniques	119 K €
2023	Création d'un bâtiment de stockage au centre équestre	381 K €
	Rénovation de la maison Bonnevie	913 K €
	Rénovation des appartements et des communs du Téléporté	613 K €
	Rénovation des appartements de l'office du tourisme de Méribel	1 251 K €
	Rénovation de l'office du tourisme de Méribel - Phase 1	1 709 K €
	Acquisition de véhicules techniques	187 K €
	Rénovation de la buvette de Tueda	185 K €
	Remplacement de l'éclairage public par des LEDS	712 K €

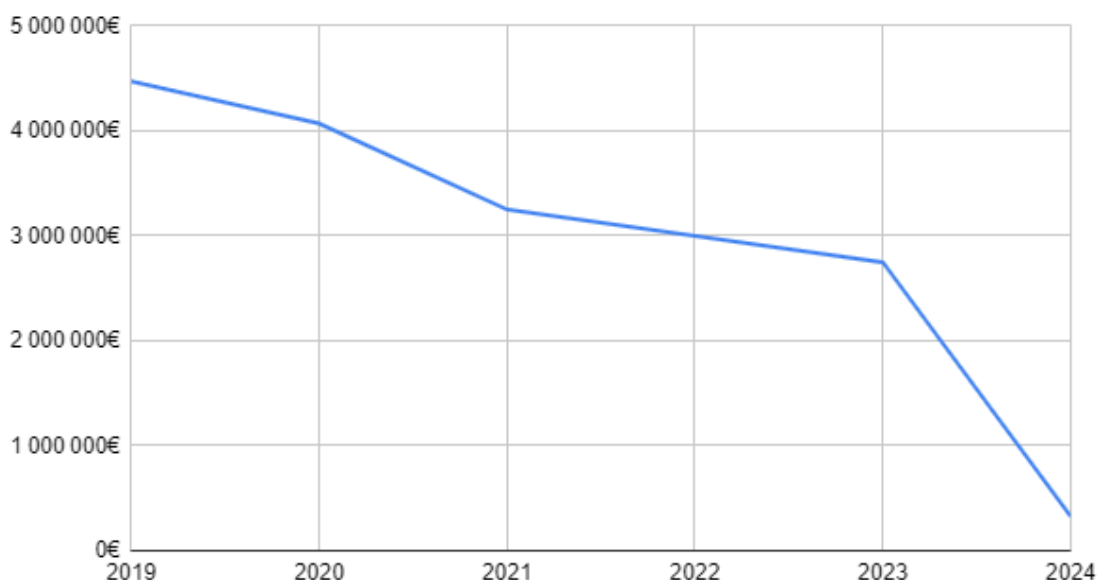
Par ailleurs, une avance remboursable a été versée à l'association Hockey Club Courchevel Méribel Pralognan en 2023 d'un montant de 57K€ suite aux difficultés financières rencontrées par le club. Cette avance est remboursable par tiers en trois ans.

IV – VUE D'ENSEMBLE DE L'ENCOURS DE DETTE

La dette est constituée de l'ensemble des emprunts que la Commune n'a pas encore remboursés ainsi que des intérêts versés au titre de ces emprunts.

L'encours global de la Commune, tous budgets confondus, s'élève au 1^{er} janvier 2024 à 326 K€ (déduction faite du remboursement effectué par la Communauté de Communes pour les aires de tri). En effet, depuis le 1^{er} janvier 2024, la compétence eau/assainissement a été transférée à la communauté de communes. Les emprunts contractés par la collectivité sont en cours de transfert.

Encours de la dette



La répartition de l'encours par budget, avant le transfert de la compétence eau/assainissement était la suivante :

- o 13.46 % pour le budget principal ;
- o 86.54% pour le budget eau et assainissement.

❖ Répartition et évolution par type de risque

Tableau des risques (circulaire ministérielle du 25 juin 2010)

Une typologie permet la classification des produits de financement en fonction des risques qu'ils comportent, d'une part en raison de l'indice, d'autre part de la structure du produit :

INDICES		CLASSIFICATION DES TAUX	
1	Indices en euros	A	Taux fixe et variable simple, échange de taux structuré contre variable ou fixe
2	Indice inflation française ou zone euro	B	Barrière simple. Pas d'effet de levier
3	Ecart d'indices zone euro	C	Option d'échange
4	Indices hors zone euro	D	Multiplicateur jusqu'à 3
5	Ecart d'indices hors zone euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5
6	Autres indices	F	Autres types de structures

□ **100 % des emprunts contractés par la Commune sont classifiés 1A**

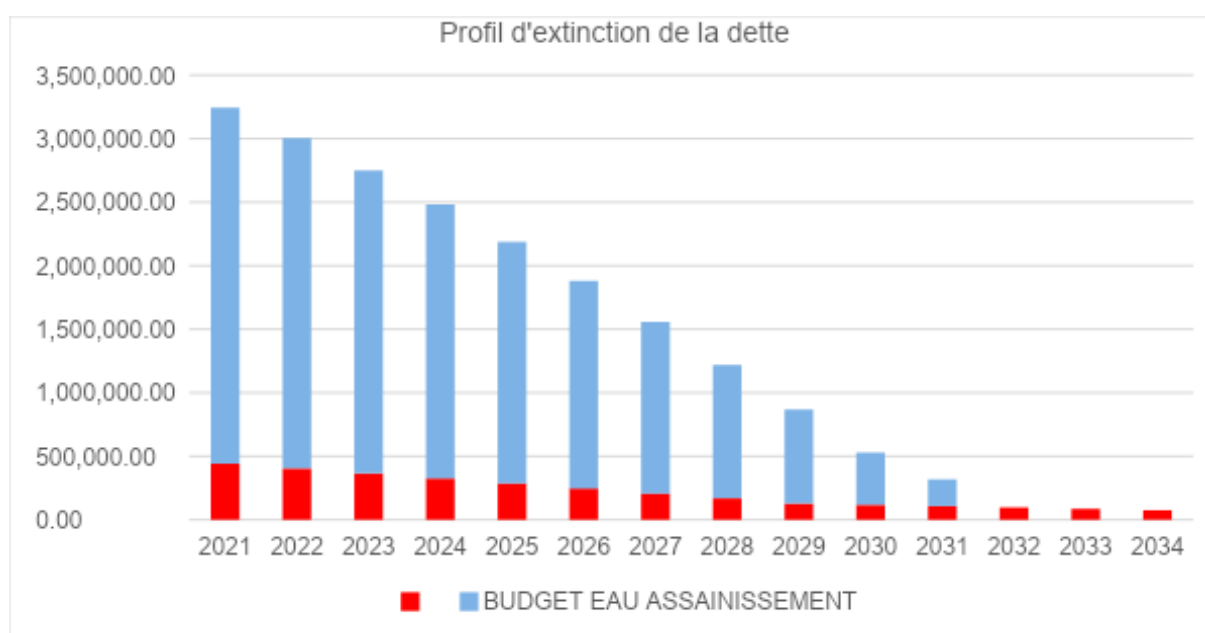
Il y a actuellement 4 emprunts en cours, à taux fixes, avec des taux qui varient de 3,17% à 5,29%.

❖ **Emprunts sur le budget principal**

Établissement bancaire prêteur	Objet	Date souscription	Montant	Date de fin	Capital restant dû au 01/01/2024	Transfert CCVV au titre du budget de l'eau	Capital restant dû au 01/01/24 après transfert CCVV
Caisse des Dépôts	Acquisition 5 logements saisonniers	2004	223 216,00	01/03/2039	129 397,82		129 397,82
Caisse des Dépôts	Appartement les Cimes	2005	36 667,00	01/05/2040	22 087,53		22 087,53
Caisse des Dépôts	Logement Creux de l'Ours	2006	39 437,00	01/03/2041	24 851,04		24 851,04
Dexia Crédit Local	Refinancement du capital restant dû du contrat TOFIX	2010	3 345 732,70	transféré en partie au budget eau-assainissement et refinancé en 2016			0,00

	FIX-GBP EURIBOR						
Caisse Française de Financement Local	refinanceme nt du contrat DEXIA	2016	2 966 233,41	01/12/2 031	1 578 831,58	1 428 931,57	149 900,01
			6 611 286,11		1 755 167,97	1 428 931,57	326 236,40

❖ **Profil d'extinction de la dette**



V - ÉLÉMENTS DE PROSPECTIVE & ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

Au-delà de la préparation du budget primitif 2024, il s'agit d'établir une analyse prospective qui s'appuie nécessairement sur l'analyse rétrospective et intègre les données financières et les incidences légales connues à ce jour. Cette analyse prospective porte sur une période de 3 ans (2024-2027).

Dans un environnement national de plus en plus contraint, l'équation pour adopter le budget primitif 2024 s'inscrit dans un contexte de réduction des marges de manœuvre de la commune.

Les chiffres avancés dans les prochains paragraphes sont des prévisions à mi-janvier 2024. Comme chaque année, nous attendons des notifications de l'Etat notamment la communication des bases fiscales prévisionnelles 2024 (courant mars) et la mise en ligne des montants de la DGF sur le site internet de la Direction Générale des Collectivités Locales.

Par ailleurs, l'année 2024 sera particulièrement contrainte à cause des incertitudes liées à l'inflation et à l'augmentation des énergies.

Concernant la section de fonctionnement, la consigne donnée aux services est de maintenir les dépenses de fonctionnement à hauteur des crédits ouverts en 2023 sauf dépenses incompressibles (assurances, contrats, ...).

Pour les recettes, la prospective a été faite sur le maintien de tous les taux d'imposition.

1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Prospective 2024-2026 des produits de fonctionnement

Concernant les budgets 2024 à 2026, ceux-ci ont été construits avec prudence. Il y a actuellement des incertitudes sur certains postes de dépenses ou de recettes, notamment concernant les dotations de l'Etat ou les subventions demandées à nos différents partenaires.

OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE EN M€	2023	2024	2025	2026
Produits des services, du domaine et ventes diverses	5 030	4 895	4 905	4 915
<i>dont redevances occupation du domaine public</i>	<i>3 259</i>	<i>3 270</i>	<i>3 280</i>	<i>3 290</i>
<i>dont redevances stationnement et FPS</i>	<i>125</i>	<i>125</i>	<i>125</i>	<i>125</i>

<i>dont autres produits</i>	1 646	1 500	1 500	1 500
Impôts et taxes	20 080	19 419	19 429	19 439
<i>dont taxes foncières et d'habitation</i>	11 413	11 423	11 433	11 443
<i>dont CVAE</i>	-	-	-	-
<i>dont FNGIR</i>	1 596	1 596	1 596	1 596
<i>dont taxe sur les RM</i>	2 096	1 800	1 800	1 800
<i>dont droits de mutation</i>	1 760	1 600	1 600	1 600
<i>autres</i>	3 215	3 000	3 000	3 000
Dotations, subventions et participations	3 443	2 669	2 582	2 499
<i>dont DGF</i>	1 342	1 275	1 212	1 152
<i>dont DC RTP</i>	819	794	770	747
<i>autres</i>	1 282	500	500	500
Autres produits de gestion courante	1 725	1 500	1 500	1 500
Total	30 278	28 483	28 416	27 923

- ❖ Concernant les **redevances d'occupation du domaine public**, celles-ci concernent essentiellement les redevances des délégataires des remontées mécaniques. La redevance de Méribel Alpina est fixée contractuellement à 3,5% du CA avec un plancher à 1 million d'euros par an, alors que celle de la S3V a été fixée à 750 000€ par an en 2014, revalorisée chaque année d'environ 2%.
Les redevances d'occupation du domaine public comprennent également les droits liés aux chantiers et aux parois clouées sur la commune.
- ❖ Les **redevances liées au stationnement et au forfait post stationnement** varient en fonction de la fréquentation de la station. Pour l'année 2023, les redevances ont retrouvé le niveau qui existait avant la crise sanitaire.
- ❖ En matière de fiscalité, la stratégie budgétaire 2024 retenue s'appuiera sur une stabilisation de la pression fiscale c'est-à-dire une non-augmentation des différents taux d'imposition des ménages. Par conséquent, l'évolution de produit fiscal attendu s'appuiera seulement sur la variation des bases. La commune ne percevra plus les produits de la taxe d'habitation mais encaissera des allocations compensatrices versées par l'Etat.
- ❖ Concernant la **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises**, depuis 2023, les communes ne perçoivent plus de CVAE mais une fraction de TVA au plan national. La perte est compensée sur la base de la moyenne 2020-2023 des recettes de CVAE perçues. La LF 2024 a décalé dans le temps la suppression de la CVAE pour les entreprises (2027).
- ❖ Le **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources**, stable depuis 2014, ne devrait pas varier entre 2024 et 2026. Ce fonds est en effet gelé depuis la réforme de la taxe professionnelle de 2010.

- ❖ La **taxe sur les remontées mécaniques** est instituée par délibération du Conseil municipal qui en fixe le taux dans la limite de 3 % des recettes brutes provenant de la vente des titres de transport. Ce montant est estimé à 1 800 K€ pour les exercices 2025 à 2026.
- ❖ Les **droits de mutation** sont estimés à hauteur de 1 600 K€ par an à partir de 2024.
- ❖ La **taxe de séjour** a connu une baisse historique en 2021 (238 K€) en raison de la crise sanitaire. Les recettes sont estimées à 1 100 K€ en 2024, pour revenir à une situation plus « normale ». Le produit est susceptible de varier en fonction de la fréquentation de la station.
- ❖ Concernant la **Dotation Globale de Fonctionnement**, celle-ci va désormais diminuer moins vite que les années précédentes. Si le montant global de DGF est stabilisé au niveau national, cette dotation va néanmoins diminuer pour les Allues dans le cadre de l'écrêtement réalisé pour le financement de l'évolution des dotations de péréquation et suite à l'impact de la part dynamique de la population.

B - Prospective 2024-2026 des charges de fonctionnement

OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE EN M€	2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général	7 968	8 008	8 048	8 088
Charges de personnel	4 288	4 338	4 388	4 438
Autres charges de gestion courante	5 096	5 136	5 142	5 148
<i>dont versement Méribel Tourisme</i>	<i>2 398</i>	<i>2 455</i>	<i>2 455</i>	<i>2 455</i>
<i>dont subventions aux associations</i>	<i>977</i>	<i>970</i>	<i>970</i>	<i>970</i>
<i>dont secours sur pistes</i>	<i>816</i>	<i>800</i>	<i>800</i>	<i>800</i>
<i>dont SDIS</i>	<i>665</i>	<i>671</i>	<i>677</i>	<i>683</i>
<i>autres</i>	<i>240</i>	<i>240</i>	<i>240</i>	<i>240</i>
FPIC	1 019	1 100	1 150	1 200
Reversement de la taxe de séjour	1 577	1 300	1 300	1 300
Équilibre du PO	0	0	0	0
Total	19 948	19 882	20 028	20 174

L'évolution prévisionnelle des principaux postes de charges se présente comme suit :

- ❖ Les **charges à caractère général**, liées au bon fonctionnement des services, sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des combustibles et carburants, les contraintes réglementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des

installations, le poids croissant des normes, l'indexation des primes des contrats d'assurance, des prix des contrats maintenance des bâtiments et des équipements, etc...

- ❖ La **masse salariale** enregistre une hausse qui s'explique par les incidences liées au GVT "glissement vieillesse-technicité" (avancée des carrières) et d'autres facteurs externes légaux comme les effets des revalorisations liées à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR) ou encore à la hausse des cotisations versées au Centre de gestion de la Savoie.
- ❖ Les **autres charges de gestion courante** du chapitre 65 comprennent les subventions à l'Office du Tourisme, aux associations, aux secours sur pistes, les participations au SDIS, ... Concernant la subvention à l'Office du Tourisme, celle-ci va connaître une augmentation modérée pour l'année 2024.
- ❖ Le **montant du FPIC** qui sera prélevé pour la commune des Allues va continuer à se stabiliser. La répartition entre la part versée par la Commune et la part versée par la Communauté de communes a été modifiée. Le montant prévisionnel pour 2024 est de 1 100 K€.

2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Les ressources d'investissement 2024

Si nos niveaux d'épargne font l'objet d'une attention toute particulière, d'autres recettes d'investissement impactent sensiblement notre capacité de financement des équipements. L'ensemble de ces ressources vient en effet minorer le besoin de financement des investissements.

- ❖ **Les subventions d'investissement**

La commune peut percevoir, tant en fonctionnement qu'en investissement, des subventions de l'État, de la Région et du Département, ainsi que des établissements publics de coopération intercommunale. Ces subventions sont souvent versées après la réalisation effective des travaux.

Pour l'exercice 2024, plusieurs demandes de subventions ont été faites aux partenaires, que ce soient les subventions au titre du FDEC (fonds départemental pour l'équipement des communes), au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), ou encore au SDES (syndicat départemental d'énergie de la Savoie).

❖ **Le FCTVA**

Le montant du fonds de compensation pour la TVA à percevoir par la Commune pour 2024 devrait être de l'ordre de 800 K€. Rappelons que ce fonds est indexé sur le volume réel d'investissements réalisé en année n-1. Ce montant va fortement augmenter en 2024 par rapport aux années précédentes, car les investissements en 2023 étaient plus importants.

❖ **La dotation aux amortissements**

Cette dotation est une opération d'ordre (dépense de fonctionnement et recette d'investissement) qui contribue à l'autofinancement et qui est tributaire du niveau d'équipement consacré l'année n-1.

❖ **La taxe d'aménagement**

Elle doit être versée à l'occasion de la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager. Pour l'année 2024, le montant de la taxe d'aménagement est estimé à 1 600 K€.

❖ **Le produit des cessions**

Des terrains ou locaux feront peut-être l'objet de cessions en 2024. Cependant, ils ne seront inscrits dans les budgets prévisionnels uniquement lorsque ces recettes seront certaines (actes en cours, purgés des recours éventuels).

❖ **L'emprunt**

Comme toutes les collectivités, la Commune des Allues peut recourir à l'emprunt. Le produit des emprunts constitue l'une des recettes non fiscales de la section d'investissement du budget de la Commune. Aucun emprunt n'est nécessaire pour l'année 2024 pour le budget principal.

B - Les dépenses d'équipement 2024

Comme les années précédentes, l'investissement 2024 sera composé d'opérations structurantes (travaux nouveaux et précédemment engagés sur 2023) et de programmes récurrents (renouvellements des équipements...).

❖ **Dépenses récurrentes**

Opérations	Prestations	2024	2025	2026
Aires de jeux	Mises aux normes / remplacements	5 000 €	5 000 €	5 000 €
	SOUS-TOTAL BÂTIMENTS	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Pompiers divers dont PI	Provisions	10 000 €	10 000 €	10 000 €
VTT	Création / modification pistes	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Eau, assainissement, divers	Renouvellement caniveaux, réseau pluvial ou petite extension	35 000 €	35 000 €	35 000 €
Eau, assainissement, divers	Dévoisement de conduites diverses	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Décorations	Décorations de Noël	70 000 €	50 000 €	50 000 €
Equipements de voirie	Reprise des maçonneries et des équipements de voirie	300 000 €	150 000 €	150 000 €
Enrobés	Renouvellement voirie divers	1 700 000 €	1 700 000 €	1 000 000 €
Conteneurs semi-enterrés	Accompagnement de CSE, plus-value maçonnerie	500 000 €	10 000 €	10 000 €
Chemins	Reprofilage chemins carrossables et pistes VTT familiales	60 000 €	60 000 €	60 000 €
Chemins	Entretien du réseau de chemins carrossables	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Chemins	Traitement des friches aux abords des villages (marché 1 Lot 1)	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Chemins	Débroussaillage des abords des routes communales (marché 1 Lot 2)	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Chemins	Organisation des promenades estivales	95 000 €	95 000 €	95 000 €
Agriculture	Travaux forestiers habituels	200 000 €	200 000 €	200 000 €
Agriculture	Réouverture Alpage	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Chemins	Divers travaux d'entretiens de sentiers piétons	25 000 €	25 000 €	25 000 €
Chemins	Entretien des sentiers hivernaux	125 000 €	125 000 €	125 000 €
Agriculture	Travaux agricoles divers	10 000 €	10 000 €	10 000 €
	SOUS-TOTAL VOIRIE/RÉSEAUX	3 280 000 €	2 620 000 €	1 920 000 €
	TOTAL RÉCURRENT	3 285 000 €	2 625 000 €	1 925 000 €

❖ **Dépenses nouvelles**

Opérations	Prestations	2024	2025	2026
	SOUS-TOTAL VÉHICULES	252 500 €	247 500 €	247 500 €

Eglise Saint Martin des Allues	Réfection des plafonds et des murs - études & travaux	60 000 €	750 000 €	
Office de tourisme Méribel	Rénovation de l'Office du tourisme de Méribel - Phase 2 travaux de rénovation intérieure	3 102 000 €		
Office de tourisme Mottaret	Rénovation de l'Office du tourisme de Mottaret			1 680 000 €
Cave de Tuéda	Rénovation de la cave de Tuéda	100 000 €	600 000 €	
WC rond point des pistes	Réfection globale des WC		10 000 €	100 000 €
Gare d'arrivée ascenseur incliné	Réfection de la toiture, bardage et ravalement de façade	150 000 €		
Golf	Réfection des façades du hangar de l'altiport		100 000 €	
Bonnevie	Rénovation des espaces extérieurs privés et publics y compris sanitaires	390 000 €		
Presbytère	Rénovation du presbytère	510 000 €	3 000 000 €	
Centre équestre	Réfection des lices bois de la carrière et réfection de la fumière	60 000 €		
Rond point des pistes	Remplacement de la cabine d'ascenseur	100 000 €		
Club house du golf de Méribel	Rénovation et extension du club house du golf de Méribel	333 600 €	2 364 000 €	
Groupe scolaire des Allues	Étude complète de réhabilitation (travaux 2027 : 6 000 000 €)	280 000 €		
Refuge du Saut	Installation de WC secs	40 000 €		
Bâtiment des finances publiques Nantgerel	Rénovation et réhabilitation du bâtiment des finances publiques de Nantgerel - à définir	25 000 €		2 000 000 €
Extension du cabinet médical	Extension du cabinet médical du Parc Olympique de Méribel	1 169 040 €		
Chalet Detour	Rénovation du chalet Detour	935 000 €		
Parking des Anémones	Couverture et habillage des installations provisoires des sanitaires publics et des sanitaires pour camping-cars - études		15 000 €	150 000 €
Parc Olympique	Rénovation du Parc Olympique		500 000 €	5 000 000 €
Parc Olympique	Remplacement du poste HTA du Parc Olympique	180 000 €		
Chaudanne	Mission de maîtrise d'oeuvre globale sur l'aménagement de Chaudanne	30 000 €		
Panneaux à messages variables	Remplacement de 3 panneaux : OT Méribel - Chaudanne - Rond Point	25 000 €		

Armoires fibre optique	Habillage	90 000 €		
Abris bus	Uniformisation des abris - études et travaux	650 000 €		
Bâtiments divers	Programme de développement du contrôle d'accès	35 000 €	35 000 €	35 000 €
Bâtiments divers	Travaux de mise à niveau du parc de logements	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Bâtiments divers	Provision pour autres travaux d'investissement	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Bâtiments divers	Lutte contre les déperditions énergétiques - passage de la caméra thermique sur les façades pour les bâtiments hors étude globale	5 000 €	5 000 €	
Achats divers pour tous les services	Mobiliers et équipements	50 000 €	50 000 €	50 000 €
CCAS divers	Provision pour autres travaux d'investissement	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Parking divers (Budget annexe)	Provision pour autres travaux d'investissement	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Parc Olympique (Budget annexe)	Mise aux normes du CSU - travaux	7 000 €		
	SOUS-TOTAL BÂTIMENT	8 576 640 €	7 679 000 €	15 265 000 €
Grenouillère Méribel et Mottaret	Renouvellement des bordures bois ou bordures granit et réaménagement grenouillère	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Vidéoprotection	Evolution du système d'exploitation (Attribution fréquence, mise en place serveur, renouvellement poste informatique) et renouvellement du matériel existant	20 000 €	20 000 €	20 000 €
Protection Avalanche Mottaret	Mise en œuvre d'une tourne	35 000 €	620 000 €	
Stade de foot	Remise en état du stade et déplacement de la DZ	50 000 €	120 000 €	
Signalisation	Renouvellement de la signalétique de la vallée	50 000 €	50 000 €	50 000 €
Parking aérien	Extension du parking de la Rosière		5 000 €	50 000 €
Éclairage public	Renouvellement des lanternes	250 000 €		
Rénovation d'armoire de commande éclairage public	Réfection complète d'armoire	30 000 €	30 000 €	10 000 €
Nouveau cimetière	Choix du site - sondages géotechniques - études		20 000 €	300 000 €
Rénovation esthétique et de l'éclairage des tunnels de Mottaret et du belvédère	Remplacement du bardage et des systèmes d'éclairage	200 000 €	150 000 €	
Sécurisation des passages piéton sur RD	Mise en place d'un dispositif d'éclairage des passages piéton	20 000 €	20 000 €	20 000 €

Aménagement des voiries du Raffort	Réaménagement urbain du hameau du Raffort		100 000 €	50 000 €
Création d'une liaison piétonne Combe froide La Gittaz	Deuxième phase du trottoir RD90 et reprise du chemin du sentier pédestre d'accès au hameau	200 000 €		
Urbanisme	Etude urbanisations diverses (Gittaz, Resse, Fontaine du Gué)		50 000 €	30 000 €
Altiport	Aménagement loisirs retenue d'eau	10 000 €	100 000 €	
Voie verte via 3 Vallées	Secteur Tougnète	30 000 €	2 000 000 €	
Pistes de ski de fond	Signalétique (Attention Alpina doit le prendre en charge)	30 000 €	20 000 €	
Itinéraires raquettes	Programme hors domaine skiable	15 000 €		
	Travaux divers	100 000 €		
ISDI de la Loy	Aménagement de l'ISDI de la LOY	5 000 €	100 000 €	
Frais d'études	Missions de MOE (Maîtrise d'œuvre, géotechnique et géomètre)	50 000 €	50 000 €	50 000 €
ZAD de la Gittaz	Voirie et réseaux (maîtrise d'œuvre, travaux)		15 000 €	2 900 000 €
	SOUS-TOTAL VOIRIE/RÉSEAUX	1 115 000 €	3 490 000 €	3 500 000 €
	TOTAL DÉPENSES NOUVELLES	9 691 640 €	11 169 000 €	18 765 000 €

VI – ORIENTATION BUDGÉTAIRES DES BUDGETS ANNEXES

1 - LE BUDGET ANNEXE DU PARC OLYMPIQUE

Par délibération 189-2021, le Conseil municipal réuni le 15 décembre 2021 a en effet délibéré pour la reprise en régie d'une partie des activités du Parc Olympique à partir du 1^{er} juin 2022 (piscine, patinoire). Depuis le 1er juin 2022, le budget annexe du Parc Olympique n'intègre plus que les opérations liées aux activités spa et fitness. La comparaison des résultats des années antérieures à 2022 par rapport à celles postérieures n'est donc pas effective.

EXPLOITATION	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
011 Charges à caractère général	897 105,04	796 345,09	469 435.39	87 805.04	128 440.00
012 Charges de personnel	645 141,83	472 223,89	460 749.96	114 110.01	126 500.00
022 Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00	0.00	5 000.00
023 Virement à la section d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	57 894.31
042 Opérations d'ordre et de transfert	81 938,47	85 336,15	0.00	13 434.13	20 000.00
65 Autres charges de gestion	1,78	1,04	0.37	0.96	100.00
67 Charges exceptionnelles	1 666,17	29 573,46	309.17	848.80	252 333.54
69 Impôts sur les bénéficiaires	49 541,00	7 077,00	3 416.00	854.00	1 000.00
TOTAL DES DEPENSES	1 675 394,29	1 390 556,63	933 910.89	578 319.83	591 267.85
002 Résultat d'exploitation reporté			932 980.75	394 334.23	361 266.89
013 Atténuation de charges	27 185,10	8 199,70	3 511.44		
042 Opérations d'ordre et de transfert	27				
043 opérations d'ordre à l'intérieur section		0			
70 Ventes de produits	392 564,76	244 361,08	296 497.78	183 985.60	230 000
74 Subvention	863 108,00	1 093 000,00	0.00		
75 Autres produits de gestion courante	261 154,32	251 311,06	169 362.17		
77 Produits exceptionnels	11 813,08	936 678,39	25 463.77		
TOTAL DES RECETTES	1 555 852,26	2 533 550,23	1 427 815.91	578 319.83	591 266.89

INVESTISSEMENT	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	RAR	BP 2024	TOTAL BP 2024
001 Solde d'exécution section d'investissement	360 831		31 203.64				
040 opération d'ordre transfert section	27						
041 Opérations patrimoniales	315 734	665					
042 Opérations d'ordre et de transfert							
023 Virement à la section d'investissement							
020 Dépenses imprévues d'investissement							
16 Emprunts et dettes assimilées				935.86		900.00	900.00
21 Immobilisations corporelles	234 241	75 837	295 754.12	25 487.00	1 079.98	140 000.02	141 080.00
23 Travaux en cours	84 809	166 000					
27 Autres immobilisations financières			3 698.00				
TOTAL DES DEPENSES	995 643	242 502	330 655.76	26 422.86	1 079.88	140 900.02	141 980.00
021 Virement entre sections						57 894.31	57 894.31
002 Résultat d'exploitation reporté				77 074.42		64 085.69	64 085.69
040 Opérations d'ordre entre sections	81 938	85 336	99 570.79	13 434.13		20 000.00	20 000.00
041 Opérations patrimoniales	315 734	665		0.00		0.00	0.00
10 Dotations, fonds divers et réserves	591 097	131 235	308 159.39	0.00		0.00	0.00
16 Emprunts et dettes assimilées		936					
TOTAL DES RECETTES	988 769	218 172	407 730.18	90 508.55	0.00	141 980.00	141 980.00

Une recette exceptionnelle de 884 939€ a été perçue en décembre 2021 dans le cadre d'une indemnisation par l'Etat des pertes liées au Covid.

Sur l'exercice 2022, les dépenses d'investissement prévues sont plus importantes qu'en 2021. En effet, il est prévu l'acquisition d'un plancher thermique pour la patinoire, la rénovation du local du ski club, ou encore le remplacement de la surfaceuse.

2 - LE BUDGET ANNEXE DES PARKINGS

L'activité de gestion de parkings payants étant un service public entrant dans le champ de la concurrence, le Conseil Municipal a créé, par délibération du 15 décembre 2021, au 1^{er} janvier 2022, une régie comptable dotée de la seule autonomie financière, dans le but de gérer les parkings payants de la Commune des Allues.

Les règles de la comptabilité publique imposent que l'activité de SPIC soit retracée dans un budget annexe au budget principal de la collectivité.

Le budget 2022 de la régie des parkings est le budget de référence.

Ce budget annexe ne comprend pas les charges ni les recettes attachées à l'activité de parkings aériens (horodateurs), qui sont intégrées au budget général de la commune.

EXPLOITATION	CA 2022	CA 2023	BP 2024
022- Dépenses imprévues fonctionnement	0.00	0.00	15 000.00
011 - Charges à caractère général	267 892.97	299 886.04	485 350.00
012 Charges de personnel	114 495.60	116 139.21	144 000.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	488 183.42	514 700.00
65 - Autres charges de gestion courante	2 362.35	4 487.25	5 000.00
67 - Charges exceptionnelles	0.00	0.00	32 000.00
TOTAL DES DEPENSES	384 750.92	908 695.92	1 196 050.00
002 - Résultat d'exploitation reporté	0.00	23 967.08	200 532.84
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 482.22	12 693.57	15 000.16
73 - Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00
74 - Subvention d'exploitation	0.00	497 877	476 617.00
75 - Autres produits de gestion courante	476 308.01	520 672.99	503 900.00
77 - Produits exceptionnels	0.00	54 018.12	0.00
TOTAL DES RECETTES	480 790.23	1 109 228.76	1 196 050

INVESTISSEMENT	CA 2022	CA 2023	RAR	BP 2024	Total 2024
001. Déficit d'investissement reporté	0.00	36 792.23			
020. Dépenses imprévues d'investissement	0.00	0.00			
20. Immobilisations incorporelles	0.00	0.00		50 000.00	50 000.00
21. Immobilisations corporelles	36 792.23	77 243.00	35 280.00	475 640.42	510 920.42
23. Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00	400 000.00	400 000.00
TOTAL DES DEPENSES	36 792.23	114 035.23	35 280.00	925 640.42	960 920.42
001. Excédent d'investissement reporté	0.00	0.00	0.00	446 220.46	446 220.46
021. Virement de la section d'exploitation	0.00	0.00	0.00	514 700.00	514 700.00
040. Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	488 183.42	0.00	0.00	0.00
10. Dotations, fonds divers et réserves	0.0.0	72 072.23	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES	0	560 255.65	0.00	960 920.42	960 920.42

3 - LE BUDGET AUTONOME DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le budget du CCAS est un budget autonome validé par un conseil d'administration. Celui-ci regroupe 13 membres dont le Président est le Maire.

❖ Fonctionnement

Du fait de la situation sanitaire et de la demande des socio-professionnels, les montants des loyers des Cassines 2021 ont été diminués d'un montant total d'environ 89 000€.

Suite à la réflexion menée concernant la refacturation d'une partie des salaires des agents communaux accomplissant des tâches pour le CCAS (à ce jour, les tâches relatives au CCAS sont assurées par le service population qui compte trois agents et par deux agents du service finances chargés de l'élaboration et de l'exécution du budget), une nouvelle convention a été signée et une facture a été émise au nom de la Commune pour un montant de 25 602.52€.

FONCTIONNEMENT	CA	CA	CA	CA	CA	BP
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
011 - Charges à caractère général	600 333	638 995	493 688	655 782.49	637 412.49	820 483.00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	93 168	85 029	124 255	98 954.15	103 939.20	118 140.00
022 - Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0
65 - Autres charges de gestion courante	13 224	12 069	7 577	12 406.10	13 431.14	15 800.00
67 - Charges exceptionnelles	300	1 800	84 458	9 106.50	0	2 100.00
TOTAL DES DEPENSES	707 025	737 893	709 977	776 252.24	754 782.83	956 523.00
002. Résultat d'exploitation reporté	71 284	65 458	23 061	103 312.57	66 014.22	31 936.88
013 - Atténuations de charges	10 275	27 505	38 092	15 181.47	4 656.59	6 000.00
70 - Produits des services	7 629	0	7 611	6 685.31	7 503.02	294 460.00
74 - Dotations, subventions, participation			40 000	0	45 000	
75 - Autres produits de gestion courante	680 995	666 525	703 864	715 848.79	663 417.81	466 510.00
77 - Produits exceptionnels	2 300	1 466	661	1 238.32	128.07	200.00
TOTAL DES RECETTES	772 483	760 954	813 289	842 266.46	786 719.71	

**une subvention d'équilibre devra être versée par la Commune afin d'équilibrer le budget du CCAS. Le montant de cette subvention n'a pas été défini au moment de l'établissement du présent rapport d'orientation budgétaire.*

❖ Investissement

Les dépenses d'investissement sont peu importantes en 2022 et 2023.

INVESTISSEMENT	CA	CA	CA	CA	CA	BP
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
001. Solde d'exécution section d'investissement	0	0	0	0	0	0
020 - Dépenses imprévues (investissement)	0	0	0	0	0	0
13 - Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	3 106	2 246	2 670	5 430.44	6 437.58	38 250.00
21 - Immobilisations corporelles	16 204	1 416	1 661	1 110.99	16 584.45	44 000.00
23 - Immobilisations en cours	3 210	0	0		0	0
TOTAL DES DEPENSES	22 520	3 662	4 331	6 541.43	23 022.03	82 250.00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	84 532	63 893	62 562	64 510.95	66 406.92	53 466.57
10. Dotations, fonds divers et réserves	62	268	317	232.32	272.56	183.00
13. Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
16. Emprunts et dettes assimilées	1 819	2 063	5 962	8 205.08	9 809.12	5 600.00
27. Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES RECETTES	86 413	66 224	68 842	72 948.35	76 488.60	59 249.57

❖ Subventions aux associations

Chaque année le CCAS répond favorablement à une vingtaine de demandes de subventions d'associations diverses.

Ainsi, en 2023, 18 d'entre elles ont perçu une aide pour un montant total de 7 000 €.

DEMANDEURS	OBJET	CA 2022	BP 2023
ASSOCIATION LES MARMOTTONS ALBERTVILLE	Financement d'activités manuelles aux enfants, ados malades service pédiatrie de l'hôpital d'Albertville	240 €	240 €
ASSOCIATION APAJH			400 €
A.L.B.E.C. VIUZ EN SALLAZ	Ass. Léon Bérard pour Enfants Cancéreux	285 €	285 €
CIAS CANTON DE MOUTIERS		300 €	300 €
ASSOCIATION VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE			200 €
AMICALE DENT DE BURGIN MERIBEL	Reversement solde compte Fruitière	2 065 €	2 135 €
ASSOCIATION LES AMIS CORDELIERS		300 €	150 €
CROIX ROUGE FRANÇAISE MOUTIERS		200 €	200 €
E.F.S. (Et. Français du Sang)	Don de moelle osseuse Grenoble	315 €	320 €
DELTHA SAVOIE (Papillons Blancs)	Pour son foyer socio-éducatif	400 €	400 €
LA CENTAURÉE BOZEL		300 €	300 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG DU Canton De Bozel		400 €	400 €
HANDISPORT		240 €	240 €
FNATH		190 €	190 €
Les Amis de la Centaurée	Animation maison retraite	200 €	200 €
ASS. LOCOMOTIVE	Aide enfants malades d'un cancer	140 €	140 €
ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LE CANCER		465 €	500 €
AMF-TÉLÉTHON		400 €	400 €
TOTAL		6 440 €	7 000 €